

Plan d'urbanisme de Montréal

PARTIE II : CHAPITRE 18

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro



DÉCEMBRE 2007 (dernière mise à jour: Janvier 2016)

Table des matières

18.1	Introduction		1
18.2	Le rappel du parti d'aménagement et des orientations pan-montréalaises		3
18.3	Les enjeux, les objectifs et les actions à l'échelle locale		7
18.3.1	La consolidation et le développement de milieux de vie de qualité, diversifiés, attractifs et complets		8
	Objectif 1	Améliorer la qualité des milieux de vie existants	8
	Objectif 2	Soutenir le développement de nouveaux secteurs résidentiels	9
	Objectif 3	Doter l'arrondissement d'un pôle d'activités civiques et commerciales dynamique, attractif et accueillant	9
	Objectif 4	Améliorer l'équilibre entre les secteurs d'emplois et les secteurs résidentiels	9
18.3.2	La consolidation des secteurs commerciaux locaux conviviaux et bien intégrés à leur milieu, répondant à tous les besoins		10
	Objectif 5	Soutenir la vitalité des principales composantes commerciales de quartier et appuyer le réaménagement des espaces en déclin	10
	Objectif 6	Consolider l'activité commerciale dans les secteurs de planification détaillée	10
18.3.3	La mise en place de réseaux de transport efficaces et performants		11
	Objectif 7	Renforcer le rôle et le caractère du boulevard De Pierrefonds en tant qu'axe de transport efficace et sécuritaire	11
	Objectif 8	Soutenir une utilisation accrue du transport collectif et améliorer la desserte de l'arrondissement	11
	Objectif 9	Assurer une gestion efficace des déplacements au sein de l'arrondissement	11
	Objectif 10	Lier stratégiquement les secteurs de l'arrondissement avec les lieux d'emplois par un réseau routier efficace et améliorer la fluidité des liens existants	12
	Objectif 11	Assurer la desserte des secteurs d'activités et l'accès aux infrastructures de transport collectif par un réseau de voies cyclables efficace	12
	Objectif 12	Améliorer la qualité et la sécurité des réseaux cyclables et piétonniers	12
18.3.4	La réalisation d'un paysage urbain de qualité, respecté et apprécié		13
	Objectif 13	Mettre en valeur les cours d'eau et les autres éléments significatifs du paysage urbain de l'arrondissement	13
	Objectif 14	Assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain	13
	Objectif 15	Valoriser l'espace public par un encadrement et un aménagement cohérents de la rue et des autres lieux publics	13
	Objectif 16	Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu	14

18.3	Les enjeux, les objectifs et les actions à l'échelle locale (suite)	
18.3.5	La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et archéologique	14
	Objectif 17 Assurer la conservation des éléments significatifs du patrimoine bâti, naturel et archéologique notamment le long du parcours riverain	14
	Objectif 18 Préserver et mettre en valeur les qualités écologiques et paysagères ainsi que le potentiel récréatif des espaces naturels d'intérêt	15
18.3.6	La réalisation d'un environnement urbain sain, durable et sécurisé	16
	Objectif 19 Assurer la sécurité et le bien-être de la population en minimisant les risques de sinistre et en limitant l'impact des nuisances	16
	Objectif 20 Assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles	16
	Objectif 21 Dans le cadre de l'exercice des compétences de l'arrondissement, mieux protéger l'environnement et contribuer à la sensibilisation et à la responsabilisation des citoyens, des commerçants et des institutions pour l'amélioration de leur environnement	16
	Objectif 22 Assurer l'intégration des principes de développement durable	17
18.4	La planification détaillée de portée locale	18
18.4.1	Secteur est de Pierrefonds	21
18.4.2	Secteur du noyau villageois Roxboro	23
18.4.3	Secteur commercial Des Sources	25
18.4.4	Secteur central de Pierrefonds	27
18.4.5	Axe commercial Saint-Charles	29
18.4.6	Secteur ouest de Pierrefonds	31
18.5	Les paramètres réglementaires applicables à l'arrondissement	34
18.6	Les outils d'aménagement spécifiques	52
18.7	Le programme particulier d'urbanisme	54
18.8	Le plan d'action	56

18.1

Introduction

Le chapitre de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro constitue une composante du Plan d'urbanisme de Montréal qui permet de planifier le développement de l'arrondissement. En fonction des orientations adoptées pour l'ensemble du territoire de la ville, il présente les paramètres qui guideront sa propre réglementation d'urbanisme.

À la suite de la réorganisation municipale du 1er janvier 2006, il devenait nécessaire de revoir les chapitres d'arrondissement de manière à les adapter aux nouvelles limites administratives. Le chapitre de Pierrefonds-Roxboro est donc une reprise des objectifs et des enjeux qui correspondent au nouveau découpage administratif de l'arrondissement. Précisément, le présent chapitre d'arrondissement reprend en majeure partie le contenu de Pierrefonds dans le chapitre d'arrondissement Pierrefonds-Senneville auquel se sont ajoutés :

- les préoccupations liées au parc-nature du Cap-Saint-Jacques citées dans le chapitre de l'arrondissement de L'île-Bizard–Sainte-Geneviève–Sainte-Anne-de-Bellevue
- les éléments du secteur Roxboro compris dans la version préliminaire du chapitre de l'arrondissement de Dollard-des-Ormeaux–Roxboro.

Préparé par des professionnels mandatés à cette fin, il est le fruit d'analyses et d'échanges auxquels ont participé les élus, les gestionnaires municipaux ainsi que d'autres intervenants du milieu lors des séances de concertation préparatoires tenues en octobre 2003 et en février 2004. De manière à rejoindre le plus grand nombre possible de citoyens, quatre séances de consultation publique sur la version préliminaire du chapitre de l'arrondissement ont été tenues en novembre et en décembre 2004 ainsi qu'en janvier 2005. La population a également été invitée à déposer des mémoires ou à exprimer des commentaires sur le chapitre.

Sur la base de cette démarche, le chapitre traduit les enjeux et les objectifs propres à l'arrondissement en tenant compte de sa situation urbaine et de sa réalité sociale.

La section 18.2 rappelle le parti d'aménagement du Plan d'urbanisme ainsi que les orientations pan-montréalaises relatives à l'arrondissement. La section 18.3 identifie les enjeux et les objectifs locaux que fixent conjointement l'arrondissement et la Ville pour l'aménagement et le développement du territoire de Pierrefonds-Roxboro, ainsi que les actions définies pour assurer leur mise en œuvre. La section 18.4 du chapitre traite des six secteurs de planification détaillée de portée locale et établit pour chacun les orientations générales, la problématique et les balises d'aménagement. Les sections 18.5 et 18.6 contiennent respectivement les paramètres réglementaires qui encadreront le développement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que les outils d'aménagement spécifiques à l'arrondissement. La section 18.7 présente le programme particulier d'urbanisme tandis que la section 18.8 résume le plan d'action qui découle des objectifs fixés par l'arrondissement, accompagné de son échéancier de réalisation.





18.2

Le rappel du parti d'aménagement et des orientations pan-montréalaises

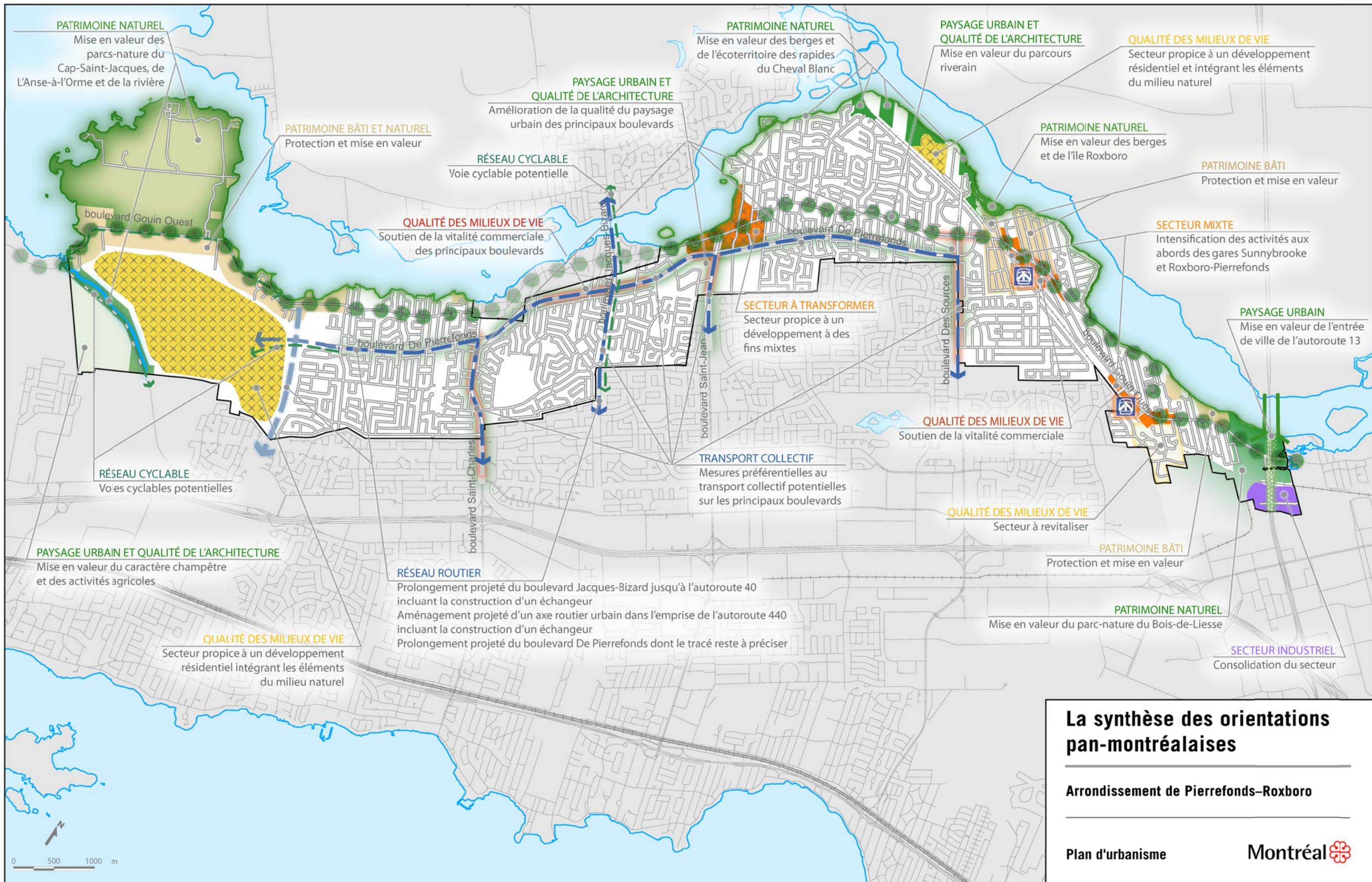
Le parti d'aménagement du Plan d'urbanisme souscrit aux principes du développement durable quant à l'aménagement du territoire. Ceux-ci mènent à des actions qui tiennent compte à la fois des dimensions environnementales, économiques et d'équité sociale. Le Plan vise également un accroissement marqué de la qualité de l'aménagement urbain et de l'architecture (voir partie I, chapitre 1 du Plan d'urbanisme). Le Plan traduit la volonté de la Ville d'opter pour une approche urbanistique sensible aux exigences d'un environnement sain, particulièrement en préservant les milieux naturels et en améliorant le cadre de vie dans les secteurs résidentiels.

Dans l'esprit du Protocole de Kyoto, le Plan comprend des mesures visant à diminuer la dépendance à l'égard de l'automobile. Il privilégie une plus grande utilisation du transport collectif et des modes de transport actifs tels que la marche et le vélo. Pour ce faire, le Plan prévoit, entre autres, une plus grande intensification et diversification des activités à distance de marche des stations de métro et des gares.

Le parti d'aménagement du Plan d'urbanisme se décline en sept orientations, dont cinq touchent particulièrement l'arrondissement (voir la carte suivante).







La synthèse des orientations pan-montréalaises

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Plan d'urbanisme



18.3

Les enjeux, les objectifs et les actions à l'échelle locale



Longeant sur près de 20 kilomètres la rivière des Prairies, l'arrondissement est constitué de multiples milieux de vie disposant chacun d'une identité et de caractéristiques propres. Ces milieux de vie offrent une gamme variée de logements répondant à tous les types de ménages. Le boulevard De Pierrefonds et le boulevard Gouin Ouest relient ces différents milieux de vie et servent à la cohésion territoriale.

L'arrondissement est traversé par l'autoroute 13 à l'extrême-est du territoire. Les liens donnant accès au réseau autoroutier notamment à l'autoroute 40, se font par l'entremise de quatre grands axes routiers : les boulevards Des Sources, Saint-Jean, Saint-Charles, et Sunnybrooke. Par ailleurs, la réalisation d'un axe routier urbain dans l'emprise de l'autoroute 440 permettrait de désenclaver un important secteur de l'ouest de l'arrondissement.

Le territoire est principalement voué à la fonction résidentielle. On y retrouve aussi des équipements et des services adaptés à une population diversifiée, dont trois collèges et deux écoles secondaires, quatre patinoires intérieures, cinq piscines extérieures et trois salles de spectacle.

La structure commerciale est orientée essentiellement vers la desserte des besoins courants de la population locale. Les commerces sont principalement situés le long des grandes artères. Les options et les perspectives de croissance industrielle et commerciale demeurent limitées, voire marginales. Certains tronçons du boulevard Gouin Ouest et de la rue Du Centre Commercial sont à requalifier.

Le territoire de Pierrefonds-Roxboro bénéficie de milieux naturels d'intérêt métropolitain. Les écoterritoires des Rapides-du-Cheval-Blanc, incluant l'île Roxboro, et le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme comptent parmi ces milieux. L'arrondissement est aussi pourvu de parcs-nature soit les parcs du Bois-de-Liesse, de l'Anse-à-l'Orme et du Cap-Saint-Jacques qui représentent 535 hectares d'espaces naturels et récréatifs. La population bénéficie également de multiples parcs et espaces verts couvrant 116 hectares répartis sur l'ensemble du territoire.

L'arrondissement dispose encore d'une importante superficie à développer à l'ouest de son territoire. Représentant près de 318 hectares, cet espace est visé pour le développement résidentiel futur intégrant la préservation et la mise en valeur de milieux naturels.

Enfin, l'intérêt de la population face aux enjeux environnementaux est grandissant. La volonté d'implanter un écoquartier et un écocentre dénote d'une sensibilisation de la population face aux préoccupations environnementales.

Découlant de ces constats, les principaux enjeux d'aménagement de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro concernent principalement :

- la consolidation et le développement de milieux de vie de qualité, diversifiés, attractifs et complets;
- la consolidation des secteurs commerciaux locaux conviviaux et bien intégrés à leur milieu, répondant à tous les besoins;
- la mise en place de réseaux de transport efficaces et performants;
- la réalisation d'un paysage urbain de qualité, respecté et apprécié;
- la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et archéologique;
- la réalisation d'un environnement urbain sain, durable et sécurisé.

18.3.1

La consolidation et le développement de milieux de vie de qualité, diversifiés, attrayants et complets

Objectif 1 – Améliorer la qualité des milieux de vie existants

Actions

- 1.1 Élaborer un programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le secteur est et le secteur du noyau villageois Roxboro afin d'établir un plan d'action spécifique et adapté.
- 1.2 Intervenir dans les milieux résidentiels, selon une approche intégrée et en partenariat avec les citoyens, en créant un comité de planification concertée pour coordonner la réalisation des PPU.
- 1.3 Intervenir de façon intensive dans les secteurs à revitaliser :
 - en mettant en place un plan de revitalisation urbaine intégrée applicable au secteur Cloverdale (voir l'objectif 1 de la partie I du Plan d'urbanisme) qui porte à la fois sur le cadre physique et bâti et sur les services à la population en fonction des besoins du milieu;
 - en élaborant un programme local de rénovation et de revitalisation des logements dans des secteurs à désigner, qui soit adapté :
 - aux besoins des personnes âgées résidant dans leur propre maison;
 - aux besoins des jeunes familles accédant à la propriété dans ces secteurs.
 - en construisant des logements sociaux, abordables, adaptés et mieux intégrés à la communauté.
- 1.4 Établir, à l'échelle de l'arrondissement, une politique de logement (social, abordable, familial, communautaire et adapté).
- 1.5 Créer un réseau hiérarchisé de parcs et d'espaces verts en élaborant un plan de gestion intégrée du réseau des parcs à l'échelle de l'arrondissement pour :
 - répondre aux besoins de la population de chacun des secteurs;
 - permettre de satisfaire à toutes les demandes relatives à l'utilisation des équipements sportifs;
 - disposer de parcs accessibles à tous et bien situés en fonction des grandes voies de circulation;
 - minimiser les impacts négatifs de certaines activités qui ont lieu dans les parcs sur la qualité de vie des résidents du voisinage.
- 1.6 Compléter la démarche visant la réalisation d'un centre communautaire dans le secteur est.
- 1.7 Mettre en valeur le secteur des Rapides-du-Cheval-Blanc, incluant le parc de l'île Roxboro, en collaboration avec le milieu et étudier la possibilité d'y aménager des jardins communautaires.
- 1.8 Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation, notamment dans les secteurs résidentiels et à proximité des équipements collectifs.



Objectif 2 - Soutenir le développement de nouveaux secteurs résidentiels

Actions

- 2.1 Donner priorité au développement du secteur ouest de Pierrefonds en élaborant un PPU et en créant un comité de planification concertée ayant pour mandat de concevoir un concept d'aménagement pour le secteur ouest favorisant le développement d'une communauté viable à l'échelle d'un quartier.
- 2.2 Mettre en place les infrastructures routières et municipales nécessaires à la poursuite du développement résidentiel du secteur ouest (voir la section 18.4.6).
- 2.3 Identifier les terrains potentiellement développables et les bâtiments aptes à être convertis en logements sociaux ou privés.
- 2.4 Établir une stratégie locale de consolidation des secteurs résidentiels existants et mettre en place des mesures favorisant la construction sur les terrains vacants résiduels.
- 2.5 Revoir le cadre réglementaire et les procédures afférentes (PIIA, PAE, PPU) permettant la création et l'encadrement de comités de planification concertée des secteurs à développer et à transformer.
- 2.6 Protéger et mettre en valeur les milieux naturels existants en harmonisant les procédures administratives (cadre réglementaire, financement, équipements, négociations) avec la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et le Plan de gestion des zones inondables.



Objectif 3 - Doter l'arrondissement d'un pôle d'activités civiques et commerciales dynamique, attrayant et accueillant

Actions

- 3.1 Soutenir, dans le secteur central, les fonctions résidentielles, commerciales, institutionnelles, sportives et culturelles offrant un environnement dynamique, convivial et attrayant (voir la section 18.4.4).
- 3.2 Élaborer un PPU couvrant l'ensemble du secteur de planification détaillée du Secteur central de Pierrefonds et créer un comité de planification concertée pour coordonner la réalisation du PPU.
- 3.3 Procéder à une étude organisationnelle visant à relocaliser les ateliers municipaux afin de revaloriser les terrains qu'ils occupent actuellement.



Objectif 4 - Améliorer l'équilibre entre les secteurs d'emplois et les secteurs résidentiels

Actions

- 4.1 Favoriser la consolidation et le développement de secteurs d'emplois mixtes.
- 4.2 Inciter l'implantation de nouvelles entreprises dans les bâtiments et sur les terrains désaffectés qui s'y prêtent afin de favoriser la diversification des pôles d'emplois.
- 4.3 Favoriser l'implantation d'entreprises associées aux besoins, aux ressources et aux services du secteur.



18.3.2

La consolidation des secteurs commerciaux locaux conviviaux et bien intégrés à leur milieu, répondant à tous les besoins

Objectif 5 - Soutenir la vitalité des principales composantes commerciales de quartier et appuyer le réaménagement des espaces en déclin

Actions

- 5.1 Favoriser la consolidation des rues commerçantes et des centres commerciaux les plus dynamiques.
- 5.2 Encourager et favoriser une intensification des activités sur les espaces sous-utilisés.
- 5.3 Réviser et adapter le zonage (usages permis et normes d'implantation) en fonction d'une consolidation des secteurs.
- 5.4 Mettre en place des mesures de requalification des ensembles commerciaux en déclin :
 - par un programme local de subventions à la rénovation commerciale;
 - par un programme local d'embellissement des commerces sur l'ensemble du territoire.

Objectif 6 - Consolider l'activité commerciale dans les secteurs de planification détaillée

Actions

- 6.1 Mettre en œuvre la planification détaillée de portée locale des secteurs suivants :
 - Secteur est de Pierrefonds;
 - Secteur du noyau villageois Roxboro;
 - Secteur commercial Des Sources;
 - Axe commercial Saint-Charles.
- 6.2 Élaborer un PPU dans ces secteurs afin d'établir un plan d'action spécifique et adapté; créer un comité de planification concertée pour coordonner la réalisation des PPU.



18.3.3

La mise en place de réseaux de transport efficaces et performants

Objectif 7 – Renforcer le rôle et le caractère du boulevard De Pierrefonds en tant qu'axe de transport efficace et sécuritaire

Actions

-
- 7.1 Établir un plan d'intervention concertée sur l'ensemble du tracé actuel et futur du boulevard De Pierrefonds en vue d'une intégration efficiente et sécuritaire de tous les modes de transport utilisant ce corridor :
- localisation, tracé et sécurisation des voies cyclables, des trottoirs, des traverses routières, des arrêts d'autobus et des abribus;
 - fluidité de la circulation automobile;
 - fluidité de la desserte de transport collectif;
 - amélioration du paysage.
-
- 7.2 Préciser les modes d'aménagement et de réaménagement du boulevard De Pierrefonds.

Objectif 8 - Soutenir une utilisation accrue du transport collectif et améliorer la desserte de l'arrondissement

Actions

-
- 8.1 Établir une collaboration étroite avec le ministère des Transports du Québec (MTQ), l'Agence métropolitaine de transport (AMT) et la Société de transport de Montréal (STM).
-
- 8.2 Appuyer l'AMT dans son projet de doubler la capacité de la ligne Deux-Montagnes.
-
- 8.3 Analyser les diverses possibilités de densifier le cadre bâti et d'intensifier les activités autour des gares (Sunnybrooke et Roxboro-Pierrefonds).
-
- 8.4 En collaboration avec la STM, planifier les liens de desserte en transport collectif dans le secteur ouest de Pierrefonds.
-
- 8.5 Mettre en place des mesures préférentielles au transport collectif sur les principaux boulevards : De Pierrefonds, Des Sources, Saint-Jean, Saint-Charles, Jacques-Bizard et son prolongement.
-
- 8.6 Soutenir la mise en place d'un service rapide par autobus dans l'axe de l'emprise ferroviaire Doney traversant en partie la ville de Pointe-Claire.
-
- 8.7 Soutenir la mise en place de mesures prioritaires pour autobus le long des autoroutes 20 et 40.

Objectif 9 – Assurer une gestion efficace des déplacements au sein de l'arrondissement

Action

-
- 9.1 Élaborer un plan stratégique des déplacements qui visera, entre autres, à :
- intégrer les principes directeurs du Transit-Oriented Development;
 - évaluer les endroits propices au développement de pistes cyclables et de passages piétonniers;
 - mentionner les endroits où l'on doit intervenir pour sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes;
 - considérer les corridors scolaires au sein de l'arrondissement.



Objectif 10 - Lier stratégiquement les secteurs de l'arrondissement avec les lieux d'emplois par un réseau routier efficace et améliorer la fluidité des liens existants

Actions

-
- 10.1 Donner priorité à la construction d'un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 440 entre le boulevard Gouin Ouest et l'autoroute 40 intégrant la construction d'un échangeur avec l'autoroute 40 et la mise en place de mesures favorables au transport collectif (voir l'objectif 2 de la partie I du Plan d'urbanisme).
-
- 10.2 Compléter le réseau routier de l'arrondissement :
- prolonger le boulevard De Pierrefonds de manière à desservir le secteur ouest de Pierrefonds;
 - prolonger la rue Antoine-Faucon vers le boulevard Gouin Ouest;
 - prolonger le boulevard Jacques-Bizard jusqu'à l'autoroute 40 (incluant la construction d'un échangeur avec l'autoroute 40) et prévoir, lors de sa réalisation, des mesures adéquates en vue de préserver la qualité de vie des riverains et ce, en concertation avec les citoyens.
-
- 10.3 Améliorer les conditions de circulation sur les artères nord-sud existantes soit les boulevards Saint-Charles, Saint-Jean et Des Sources, par la synchronisation des feux de circulation, en collaboration avec les villes concernées.



Objectif 11 - Assurer la desserte des secteurs d'activités et l'accès aux infrastructures de transport collectif par un réseau de voies cyclables efficace

Actions

-
- 11.1 Développer et compléter le réseau cyclable nord-sud et est-ouest en relation avec le transport collectif ainsi que les voies cyclables existantes, et aménager des aires de stationnement pour les vélos.
-
- 11.2 Planifier et réaliser le réseau cyclable desservant le secteur ouest de Pierrefonds.
-
- 11.3 Étudier la possibilité d'aménager un lien cyclable sur le pont ferroviaire reliant l'île Bigras à Laval et Montréal.
-
- 11.4 Créer un lien cyclable dans l'axe du boulevard Jacques-Bizard et de son prolongement de manière à relier les secteurs d'activités d'intérêt.
-
- 11.5 Créer des liens cyclables permettant de relier les milieux de vie aux gares.



Objectif 12 - Améliorer la qualité et la sécurité des réseaux cyclables et piétonniers

Actions

-
- 12.1 Procéder à l'analyse des enjeux liés aux déplacements des piétons et des cyclistes dans l'ensemble du territoire et plus particulièrement dans les zones d'affluence des secteurs commerciaux afin d'améliorer la convivialité et d'assurer une plus grande sécurité des usagers, et établir un plan d'action.
-
- 12.2 Améliorer l'entretien, notamment hivernal, des accès aux abribus.



18.3.4

La réalisation d'un paysage urbain de qualité, respecté et apprécié

Objectif 13 - Mettre en valeur les cours d'eau et les autres éléments significatifs du paysage urbain de l'arrondissement

Actions

-
- 13.1 Établir une politique locale d'acquisition et d'aménagement des berges et adopter une stratégie de financement à cet égard.
-
- 13.2 Adopter un plan de gestion des rives, du littoral et de la plaine inondable pour la rivière des Prairies, la rivière à l'Orme, le ruisseau Bertrand et le lac des Deux Montagnes.
-
- 13.3 Réviser les outils réglementaires régissant l'implantation, le design et la construction des bâtiments bordant le parcours riverain des boulevards Guoin Ouest et Lalande ainsi que les secteurs de l'entrée de ville de l'autoroute 13, et y assurer un aménagement distinctif.

Objectif 14 - Assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain

Actions

-
- 14.1 Améliorer l'aménagement paysager des corridors routiers traversant l'arrondissement.
-
- 14.2 Poursuivre le réaménagement du boulevard De Pierrefonds sur l'ensemble de son tracé, incluant le réaménagement des clôtures en arrière-lot et du mail central.
-
- 14.3 Encadrer, par des outils réglementaires appropriés, l'intensification des activités urbaines à proximité des accès au réseau de transport collectif sur les liens routiers Saint-Charles, Saint-Jean et Des Sources.

Objectif 15 - Valoriser l'espace public par un encadrement et un aménagement cohérents de la rue et des autres lieux publics

Actions

-
- 15.1 Réviser les normes de conception des voies publiques (largeur d'emprise et de pavage, aménagement de trottoirs et de passages piétonniers, etc.), les règles de stationnement sur rue ainsi que les règles d'aménagement des aires de stationnement de manière à réduire les espaces minéralisés.
-
- 15.2 Élaborer et mettre en place un programme local d'implantation d'œuvres d'art sur le domaine public.
-
- 15.3 Accroître la plantation d'arbres sur le domaine public.
-
- 15.4 Encadrer l'implantation des panneaux-réclames.
-
- 15.5 Favoriser l'enfouissement des fils électriques notamment le long du boulevard Guoin Ouest.



Objectif 16 - Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu

Actions

-
- 16.1 Revoir les contrôles réglementaires touchant l'architecture des bâtiments (PIIA).
-
- 16.2 Élaborer des guides architecturaux afin d'orienter plus efficacement les citoyens dans leurs travaux de rénovation.
-
- 16.3 Favoriser l'intégration de normes d'efficacité énergétique et l'application de techniques novatrices en matière d'architecture écologique, tel l'aménagement de toits verts, la géothermie et les panneaux solaires, dans la planification des projets immobiliers.
-
- 16.4 Appliquer un contrôle réglementaire visant à encadrer la qualité architecturale et l'insertion urbaine des projets commerciaux de moyenne et de grande surface. (voir l'objectif 12 de la partie I du Plan d'urbanisme).

18.3.5

La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et archéologique

Objectif 17 - Assurer la conservation des éléments significatifs du patrimoine bâti, naturel et archéologique notamment le long du parcours riverain

Actions

-
- 17.1 Protéger plus efficacement les secteurs et les bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural figurant à la carte du patrimoine bâti et à la liste des bâtiments (voir la section 18.5) particulièrement le long du parcours riverain, et ce, en accord avec la Politique du patrimoine de la Ville de Montréal :
- par un contrôle serré des travaux de construction, de rénovation et de démolition;
 - par des normes relatives au parcellaire, à la volumétrie des bâtiments et à l'aménagement des terrains et par les outils réglementaires appropriés, notamment le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour :
 - le secteur des Rapides-du-Cheval-Blanc;
 - les grandes propriétés institutionnelles le long du boulevard Gouin Ouest;
 - le secteur du Petit Fort et du Cap Saint-Jacques (le long du boulevard Gouin Ouest);
 - le boulevard Lalande;
 - l'ensemble urbain d'intérêt du secteur Cloverdale;
 - le secteur du noyau villageois Roxboro.
-
- 17.2 Mettre en œuvre, par le développement de partenariats, un programme d'activités de sensibilisation de la population à l'égard de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti.
-
- 17.3 Prendre en compte le potentiel archéologique dans la réalisation de travaux d'excavation et, le cas échéant, la protection des vestiges dans les secteurs illustrés à la carte du patrimoine archéologique (carte 2.6.2, objectif 15 de la partie I du Plan d'urbanisme).



Objectif 18 – Préserver et mettre en valeur les qualités écologiques et paysagères ainsi que le potentiel récréatif des espaces naturels d'intérêt

Actions

-
- 18.1 Participer activement à la mise en œuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels sur le territoire de l'arrondissement :
- revoir les procédures d'approbation des projets de développement en fonction de la Politique;
 - déterminer les mécanismes de préservation d'un corridor écologique dans l'axe des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et de L'Anse-à-l'Orme, en lien avec les milieux naturels de Senneville;
 - assurer la protection et l'intégration des milieux naturels d'intérêts dans l'évaluation des projets immobiliers.
-
- 18.2 Intervenir plus efficacement afin de protéger les peuplements existants et d'augmenter le nombre d'arbres ainsi que la diversité des essences.
-
- 18.3 Assurer une plus grande protection et une meilleure mise en valeur des berges de la rivière des Prairies et des autres milieux hydriques, tels que la rivière à l'Orme.
-
- 18.4 Poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur de mise en valeur de l'île Roxboro et de ses berges, qui a pour objectif de favoriser :
- la préservation de la biodiversité faunique et floristique;
 - l'amélioration de l'accessibilité;
 - l'intégration au parcours riverain et au réseau bleu de Montréal.
-
- 18.5 Contribuer à la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et élaborer un plan local de végétalisation et une stratégie de financement appropriée.
-
- 18.6 Mettre en œuvre le plan directeur des parcs et des espaces récréatifs de Pierrefonds à l'échelle de l'arrondissement.
-
- 18.7 S'assurer que les terrains exigés à des fins de parcs urbains et de terrains de jeux ne soient pas pris à même les milieux naturels d'intérêts, dont les périmètres seront déterminés lors de l'élaboration d'un PPU (10 % relatif à l'établissement, au maintien et à l'amélioration des parcs urbains).



18.3.6

La réalisation d'un environnement urbain sain, durable et sécurisé

Objectif 19 – Assurer la sécurité et le bien-être de la population en minimisant les risques de sinistre et en limitant l'impact des nuisances

Actions

-
- 19.1 Régir, en collaboration avec la Ville, les constructions dans les zones inondables déjà identifiées par les gouvernements du Canada et du Québec, en 1978 et 1995, par la mise en œuvre d'un Plan de gestion des rives, du littoral et de la plaine inondable prévoyant notamment le rehaussement de la chaussée au dessus des cotes de la zone récurrente centenaire à l'intersection des boulevards Saint-Jean et De Pierrefonds et du chemin De La Rive-Boisée.
-
- 19.2 Favoriser l'aménagement d'un parc sur l'ancienne carrière servant de site d'enfouissement de matériaux secs lors de la cessation des activités.
-
- 19.3 Procéder à l'analyse des problématiques liées à la sécurité autour des écoles et établir un plan d'action en concertation avec la direction des écoles et les parents.
-
- 19.4 Mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation le long de certains corridors routiers et dans les secteurs résidentiels.

Objectif 20 – Assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles

Actions

-
- 20.1 Planter un écoquartier.
-
- 20.2 Soutenir l'implantation d'un écocentre.
-
- 20.3 Mettre en œuvre un programme local de compostage couvrant l'ensemble de l'arrondissement.
-
- 20.4 Planter des mesures de réduction et de récupération des matières résiduelles en milieu résidentiel et prévoir de telles mesures dans les institutions, les commerces et les industries.

Objectif 21 - Dans le cadre de l'exercice des compétences de l'arrondissement, mieux protéger l'environnement et contribuer à la sensibilisation et à la responsabilisation des citoyens, des commerçants et des institutions pour l'amélioration de leur environnement

Actions

-
- 21.1 Identifier les priorités en termes de propreté et d'éco-civisme afin de proposer et mettre en place des solutions à court terme.
-
- 21.2 Proposer et réaliser des projets environnementaux en lien avec la campagne de propreté.
-
- 21.3 Encourager les transports collectif et actif : marche, transport collectif, vélo, covoiturage.
-
- 21.4 Encourager la préservation du patrimoine végétal par la participation des citoyens (corvées de nettoyage, plantation d'arbres).
-
- 21.5 Par la réglementation d'urbanisme, favoriser des mesures de réduction d'îlots de chaleur (matériaux de construction et de revêtement de la chaussée, végétalisation, etc.).



Objectif 22 – Assurer l'intégration des principes de développement durable

Action

22.1 Élaborer un plan stratégique de développement durable qui tient compte des balises suivantes :

- le souci d'un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable;
- la mise en valeur et la protection du patrimoine bâti et naturel du parcours riverain du boulevard Gouin Ouest;
- la protection des milieux naturels d'intérêts, dont les milieux humides, comme habitats pour la faune qui s'y nourrit et s'y reproduit;
- la protection des peuplements d'arbres rares, matures, centenaires ou d'intérêt local dans les nouveaux projets de développement;
- la gestion des constructions et des ouvrages dans les plaines inondables et dans la bande riveraine;
- le maintien du régime hydrique des cours d'eau intérieurs en encadrant la planification des projets de développement;
- la conservation de l'énergie, de l'eau et d'autres ressources naturelles;
- le détournement de l'enfouissement des matières résiduelles par le recyclage, la réduction à la source, le réemploi, la valorisation et le compostage;
- l'intégration des critères de développement durable dans les processus décisionnels afin d'ajouter à l'analyse économique une évaluation des impacts sociaux et environnementaux, notamment par l'évaluation environnementale stratégique;
- le redressement entre la proportion de déplacements par la voiture privée et par les transports;
- la réduction de la dépendance à l'automobile en misant sur un usage accru du transport en commun et des modes actifs;
- l'amélioration de la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- la mesure, par des indicateurs, du progrès vers le développement durable;
- l'augmentation de la disponibilité d'espaces publics riverains; l'amélioration de la qualité de l'environnement riverain;
- s'inspirer des principes LEED et LEED-ND;
- la minimisation des impacts liés aux changements climatiques.



18.4

La planification détaillée de portée locale

Certaines portions du territoire de l'arrondissement présentent des problématiques urbanistiques complexes qui ne peuvent être traitées à fond avant l'intégration du présent chapitre d'arrondissement au Plan d'urbanisme de Montréal. Pour l'ensemble de ces secteurs, l'arrondissement entend mener à terme une planification détaillée dans les cinq années suivant l'intégration du chapitre au Plan, selon une approche intégrée adaptée à la spécificité de chaque cas.

L'arrondissement identifie six secteurs de planification détaillée de portée locale :

- 18.4.1 Secteur est de Pierrefonds
- 18.4.2 Secteur du noyau villageois Roxboro
- 18.4.3 Secteur commercial Des Sources
- 18.4.4 Secteur central de Pierrefonds
- 18.4.5 Axe commercial Saint-Charles
- 18.4.6 Secteur ouest de Pierrefonds

Parallèlement à l'exercice de planification détaillée des secteurs de portée locale, le Plan d'urbanisme de Montréal identifie 26 secteurs de planification détaillée de portée pan-montréalaise, lesquels présentent des enjeux qui touchent l'ensemble de la ville ou qui concernent directement plus d'un arrondissement. Parmi ceux-ci, notons le secteur de l'Anse-à l'Orme. Les paramètres encadrant la réflexion quant à ce secteur sont présentés au chapitre 4 de la partie I du Plan d'urbanisme.

Les démarches de planification détaillée de portée pan-montréalaise et locale miseront sur la participation des citoyens et sur celle de l'ensemble des intervenants concernés : l'arrondissement, les services municipaux, les ministères ainsi que les organismes privés, publics et associatifs.

Pour ce faire, l'arrondissement entend former des comités de concertation afin de voir à la mise en œuvre des objectifs et des actions énoncés au présent chapitre.

Selon les besoins, la planification détaillée pourra mener à :

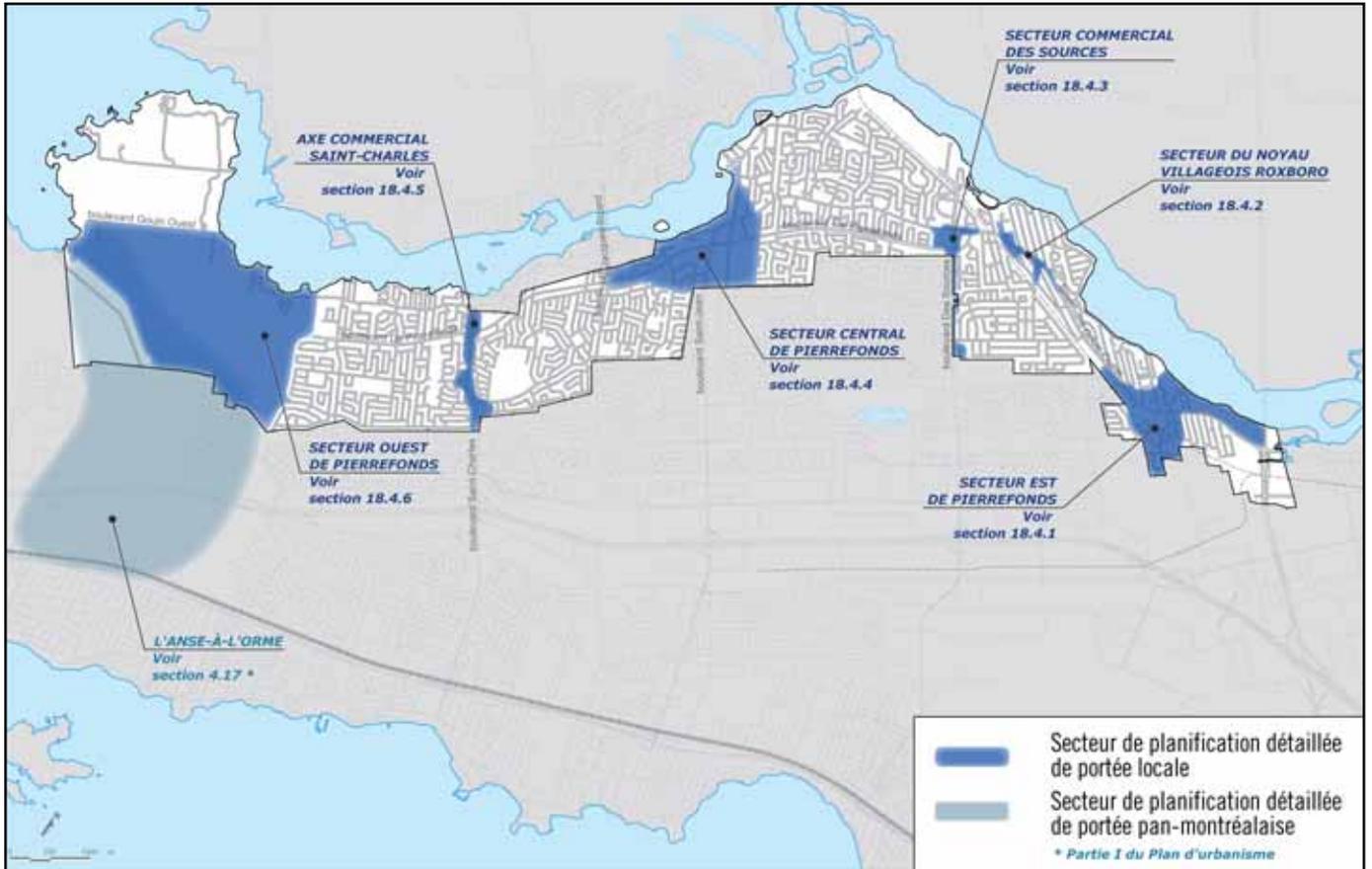
- l'adoption d'un programme particulier d'urbanisme (PPU);
- l'adoption par le conseil d'arrondissement d'un plan de mise en valeur ou d'un plan d'action;
- la modification de la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement;
- la mise en place de programmes appropriés;
- la réalisation d'immobilisations par la Ville, seule ou en collaboration avec les gouvernements du Québec et du Canada;
- la réalisation d'un projet en partenariat avec un ou plusieurs organismes privés, publics ou associatifs.

Afin de lancer et d'encadrer le processus de planification détaillée, les pages qui suivent présentent pour chacun des secteurs de planification détaillée de portée locale :

- des orientations générales;
- un court énoncé de la problématique;
- des balises d'aménagement.

Le périmètre des secteurs de planification détaillée pourra être défini de manière plus précise, notamment dans le cadre de l'élaboration d'un programme particulier d'urbanisme (PPU).

Les secteurs de planification détaillée



18.4.1

Secteur est de Pierrefonds

Orientations générales

- Mettre en valeur le parcours riverain du boulevard Gouin Ouest ainsi que le tronçon empruntant le boulevard Lalande
- Améliorer le paysage urbain et la qualité architecturale du secteur
- Revitaliser l'activité commerciale dans cette section du boulevard Gouin Ouest
- Marquer de manière distinctive les abords de l'autoroute 13 comme porte d'entrée du territoire montréalais



Problématique

Les abords du boulevard Gouin Ouest, entre le boulevard Sunnybrooke et la rue Wilfrid, forment un tissu urbain déstructuré en raison de la présence de nombreux garages automobiles et de grandes superficies asphaltées en façade, vouées au stationnement. Ces espaces de stationnement laissent peu de place à des aménagements paysagers, lesquels se font particulièrement rares sur le côté sud du boulevard, affectant la qualité de l'aménagement du parcours riverain. C'est sans compter les poteaux électriques qui atténuent également la qualité du paysage de cette route patrimoniale.

La gare de train de banlieue Sunnybrooke représente une occasion de réviser certains usages autorisés et de favoriser la densification de la fonction résidentielle et l'intensification des activités dans son aire d'influence.

La présence du parc-nature du Bois-de-Liesse ainsi que des grandes propriétés institutionnelles en bordure de la rivière s'avèrent des atouts pour la mise en valeur du secteur. De plus, la reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'ensemble urbain Cloverdale constitue un levier dans une stratégie de valorisation de ce secteur.

Balises d'aménagement

- 1 Revoir certains usages à l'intérieur de l'aire d'influence de la gare Sunnybrooke et y favoriser une densification résidentielle et une intensification des activités.
- 2 Analyser la possibilité d'augmenter la capacité de stationnement et de revaloriser les activités sur le terrain occupé par le stationnement incitatif de la gare Sunnybrooke.
- 3 Réviser les paramètres réglementaires le long du boulevard Gouin Ouest et proposer d'autres usages qui favorisent la mise en valeur du parcours riverain.
- 4 Aménager le boulevard Gouin Ouest de façon à le rendre plus confortable, sécuritaire et agréable à fréquenter en favorisant notamment la plantation d'arbres et l'aménagement de trottoirs de largeur suffisante pour les piétons.
- 5 Réaliser de nouvelles voies cyclables reliant ce secteur au reste du réseau cyclable montréalais et mettre en valeur les berges de la rivière des Prairies.
- 6 Soutenir la consolidation du commerce de quartier sur le boulevard Gouin Ouest et y améliorer l'aménagement paysager, l'affichage et l'architecture des commerces.
- 7 Étudier la possibilité d'enfouir les fils électriques sur le boulevard Gouin Ouest en collaboration avec la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEVM).
- 8 Soutenir une réflexion conjointe avec les propriétaires des grandes propriétés institutionnelles en bordure de la rivière afin d'évaluer la possibilité d'y implanter notamment des parcours piétonniers ou cyclables.
- 9 Mettre en oeuvre une stratégie de mise en valeur de l'ensemble urbain d'intérêt patrimonial Cloverdale, avec la participation de ses résidents.

18.4.2

Secteur du noyau villageois Roxboro

Orientations générales

- Mettre en valeur le boulevard Gouin Ouest à titre de parcours riverain
- Améliorer le paysage urbain et la qualité architecturale du secteur
- Soutenir la revitalisation de la rue Du Centre Commercial et requalifier les abords de la gare de train de banlieue Roxboro-Pierrefonds
- Améliorer la hiérarchie des voies de circulation et limiter la circulation de transit dans les rues locales



Problématique

Le boulevard Gouin Ouest fait partie des tracés fondateurs et il constitue un élément important du parcours riverain de la Ville de Montréal. Il borde le nord de l'île dans l'axe est-ouest et présente un paysage diversifié. Cette portion du boulevard se caractérise par un tissu urbain déstructuré et par un aménagement du domaine public et privé déficient. Par ailleurs, la longueur du parcours rend difficile l'aménagement et le développement intégrés de ses abords.

Quant à la rue Du Centre Commercial, elle joue un rôle de transit important au niveau des déplacements automobiles quotidiens. Avec la gare de train de banlieue Roxboro-Pierrefonds, ce secteur représente le cœur même du secteur Roxboro. Cependant, on retrouve peu d'harmonie dans l'encadrement urbain de ce secteur. Les caractéristiques suivantes sont observées : faible dynamisme des activités commerciales, détérioration de certains bâtiments et circulation de transit intense.

Dans ce contexte, la présence de la gare présente une opportunité de revoir ce secteur dans une perspective de densification résidentielle et d'intensification des activités autour d'un pôle de transport collectif.

Balises d'aménagement

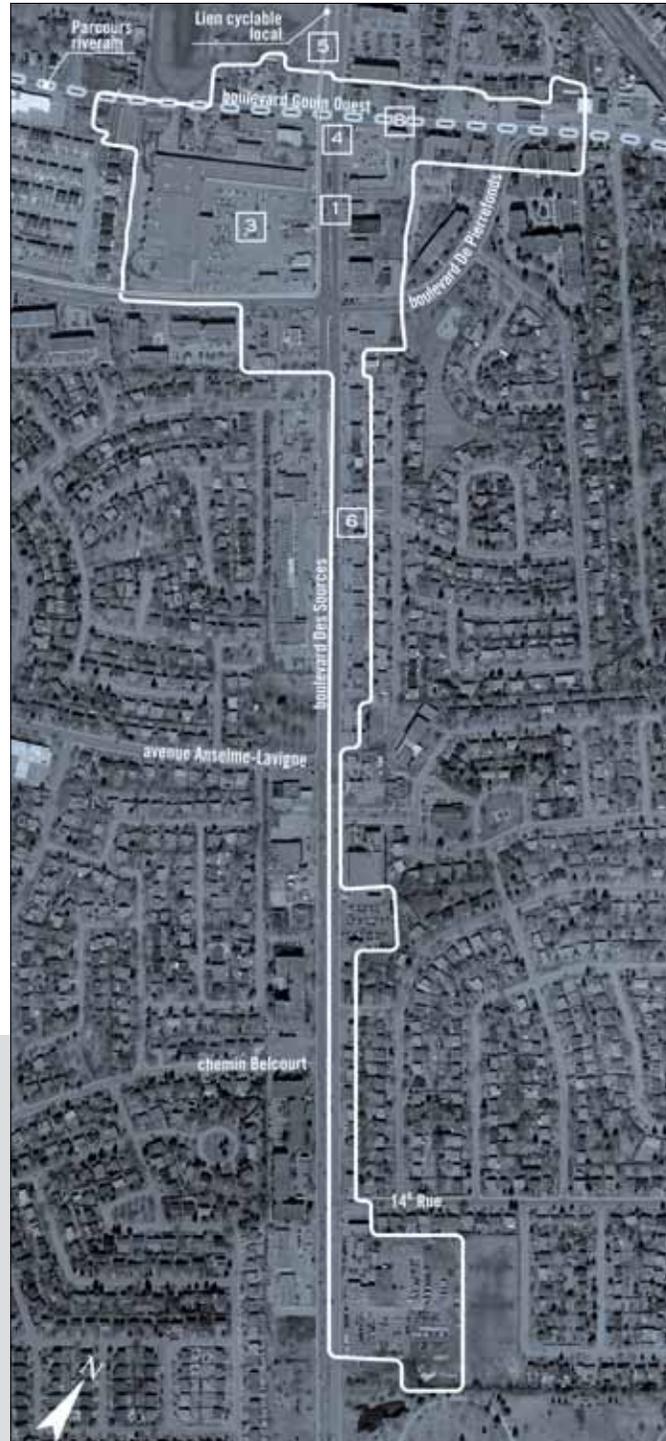
- 1** Mettre en valeur le boulevard Gouin Ouest à titre de tracé historique par des aménagements particuliers (signalisation, mobilier urbain, plantation d'arbres, etc.).
- 2** Favoriser le développement des activités et intensifier la densité résidentielle et commerciale dans les espaces sous-utilisés ou inoccupés autour de la gare de train.
- 3** Planifier un aménagement convivial et sécuritaire pour les déplacements des piétons vers et autour de la gare de train.
- 4** Redéfinir la vocation commerciale et de services de la rue Du Centre Commercial et rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public de cette rue commerçante (plantation d'arbres, aménagement de trottoirs, implantation d'un mobilier urbain de qualité).
- 5** Définir un concept d'aménagement intégré de revitalisation et de requalification du boulevard Gouin Ouest de manière à :
 - diversifier les activités sur certains tronçons du boulevard;
 - améliorer la qualité du cadre bâti et des aménagements paysagers notamment par la définition d'objectifs et de critères;
 - aménager des parcours sécuritaires pour les piétons et les cyclistes.
- 6** Revoir la signalisation et les aménagements des principales voies de circulation dans le secteur.

18.4.3

Secteur commercial Des Sources

Orientations générales

- Mettre en valeur l'entrée d'arrondissement et le boulevard Des Sources
- Consolider l'activité commerciale
- Améliorer la qualité architecturale des bâtiments du secteur
- Améliorer la fluidité de la circulation au carrefour des boulevards Des Sources et Gouin Ouest
- Prioriser l'aménagement convivial, harmonieux et sécuritaire du boulevard Des Sources



Problématique

Les aires de stationnement dominant le paysage du secteur commercial Des Sources, laissant peu de place aux piétons et aux aménagements paysagers conviviaux.

Le secteur est également caractérisé par des espaces inoccupés ou sous-utilisés. Certains le sont depuis quelque temps déjà, d'après l'état de détérioration avancée du cadre bâti.

De plus, l'intersection des boulevards De Pierrefonds et Des Sources présente de nombreux points de conflit liés aux entrées charretières des commerces, lesquelles entraînent des problèmes de circulation et de sécurité sur le boulevard.

Balises d'aménagement

- 1 Réaménager le domaine public dans l'emprise du boulevard Des Sources (terre-plein, aménagement paysager, pavage, etc.).
- 2 Favoriser le développement et l'intensification des activités dans les espaces sous-utilisés ou inoccupés le long du boulevard Des Sources, et proposer de nouveaux usages qui mettent en valeur l'activité commerciale.
- 3 Favoriser le développement des autres sites sous-utilisés, notamment les aires de stationnement, en intensifiant les activités et en construisant des bâtiments de grande qualité architecturale dont la densité serait en conformité avec le rôle souhaité pour le secteur.
- 4 Améliorer la circulation véhiculaire aux intersections des boulevards Des Sources et De Pierrefonds et des boulevards Des Sources et Gouin Ouest.
- 5 Lier le secteur aux autres parties du territoire par les voies cyclables proposées le long des boulevards De Pierrefonds, Des Sources et Gouin Ouest.
- 6 Aménager une bande paysagère le long du boulevard Des Sources dans le but d'atténuer la présence des aires de stationnement.
- 7 Revitaliser le cadre bâti dans le secteur.
- 8 Mettre en valeur les différentes composantes du parcours riverain sur le boulevard Gouin Ouest.
- 9 Revoir les dispositions réglementaires et les incitatifs municipaux visant à harmoniser le traitement architectural, les matériaux, les couleurs et la qualité de l'affichage.
- 10 Évaluer la possibilité et l'opportunité d'aménager les intersections du secteur de planification commerciale Des Sources afin de les rendre plus conviviales pour les piétons (marquage au sol, prolongation du temps de traversée, feu prioritaire aux piétons, etc.), et entreprendre des discussions avec la Ville de Dollard-des-Ormeaux afin d'harmoniser la planification.

18.4.4

Secteur central de Pierrefonds

Orientations générales

- Planifier et encadrer la création, au cœur de l'arrondissement, d'un centre civique et institutionnel répondant aux besoins de l'ensemble de la population
- Favoriser la réalisation, dans un concept d'aménagement intégré, d'ensembles mixtes d'habitation, de commerce et d'institution sur les sites inoccupés ou sous-utilisés
- Promouvoir l'implantation d'équipements civiques et de commerces qui ont un effet structurant sur les activités du secteur central
- Améliorer la qualité du paysage urbain et la qualité architecturale du secteur



Problématique

Le secteur central se caractérise par sa localisation privilégiée et son positionnement au centre de l'arrondissement. Il accueille la majorité des grands équipements structurants de l'arrondissement (bureau d'arrondissement, centre culturel et communautaire, bibliothèque intermunicipale, aréna, polyvalente, CLSC, commerces, etc.).

Au carrefour des boulevards Gouin Ouest et De Pierrefonds, le secteur est caractérisé par un tissu urbain déstructuré en raison de nombreux espaces vacants, de plusieurs types d'usages peu compatibles entre eux et de bâtiments présentant divers gabarits et sans grande unité ou complémentarité architecturale.

Par ailleurs, la Ville possède plusieurs terrains de grande superficie et stratégiquement bien situés. Par conséquent, une démarche concertée de développement peut rapidement être entreprise.

Balises d'aménagement

- 1** Créer une entrée d'arrondissement accueillante et une image conviviale du boulevard Saint-Jean en améliorant la qualité de son aménagement, de l'architecture et du paysage.
- 2** Consolider la fonction institutionnelle : agrandir la bibliothèque et le centre communautaire Marcel-Morin et implanter de nouveaux équipements multifonctionnels entre les rues Richmond et René-Émard.
- 3** Favoriser l'adaptation de l'offre commerciale existante par l'ajout de nouveaux établissements, notamment sur les tronçons Saint-Jean, René-Émard, Gouin Ouest et De Pierrefonds.
- 4** Favoriser la construction de projets résidentiels de moyenne et de haute densité intégrant des logements abordables destinés notamment aux clientèles plus âgées.
- 5** Accentuer la présence de la rive et favoriser l'aménagement d'accès publics à celle-ci.
- 6** Étudier la possibilité de déplacer les ateliers municipaux afin de revaloriser les terrains qu'ils occupent actuellement.
- 7** Mettre en valeur et intensifier les activités dans certains espaces situés sur le boulevard Gouin Ouest et la rue René-Émard et proposer d'autres usages qui favorisent la mise en valeur du parcours riverain sur le boulevard Gouin Ouest.
- 8** Adapter le réseau routier local afin de faciliter la circulation dans le secteur et, notamment, sur le boulevard Gouin Ouest.
- 9** Développer un réseau cyclable et des cheminements piétons avec les infrastructures de soutien adéquates au coeur du secteur central, soit le long du boulevard Gouin Ouest, de la rue René-Émard et du boulevard De Pierrefonds.

18.4.5

Axe commercial Saint-Charles

Orientations générales

- Revaloriser l'entrée d'arrondissement et mettre en valeur le boulevard Saint-Charles
- Consolider l'activité commerciale sur le boulevard Saint-Charles
- Faciliter les liens entre le pôle commercial et le secteur ouest de Pierrefonds
- Améliorer la qualité du paysage urbain et la qualité architecturale du secteur
- Prioriser l'aménagement convivial, harmonieux et sécuritaire du boulevard Saint-Charles



Problématique

Le paysage urbain du boulevard Saint-Charles se caractérise par la présence de nombreux centres commerciaux et d'espaces de stationnement. Ces derniers laissent peu de place à la verdure, les marges avant des immeubles étant généralement asphaltées. Le traitement architectural des façades des commerces est marqué par l'absence d'harmonisation en ce qui a trait au design, aux matériaux et aux couleurs utilisés. Par ailleurs, le boulevard comporte de nombreuses entrées charretières qui entraînent des problèmes de circulation et de sécurité.

Enfin, le développement résidentiel du secteur ouest présente une occasion d'accroître et de consolider l'offre commerciale de biens et de services courants sur le boulevard Saint-Charles et ainsi mieux desservir la population.

Balises d'aménagement

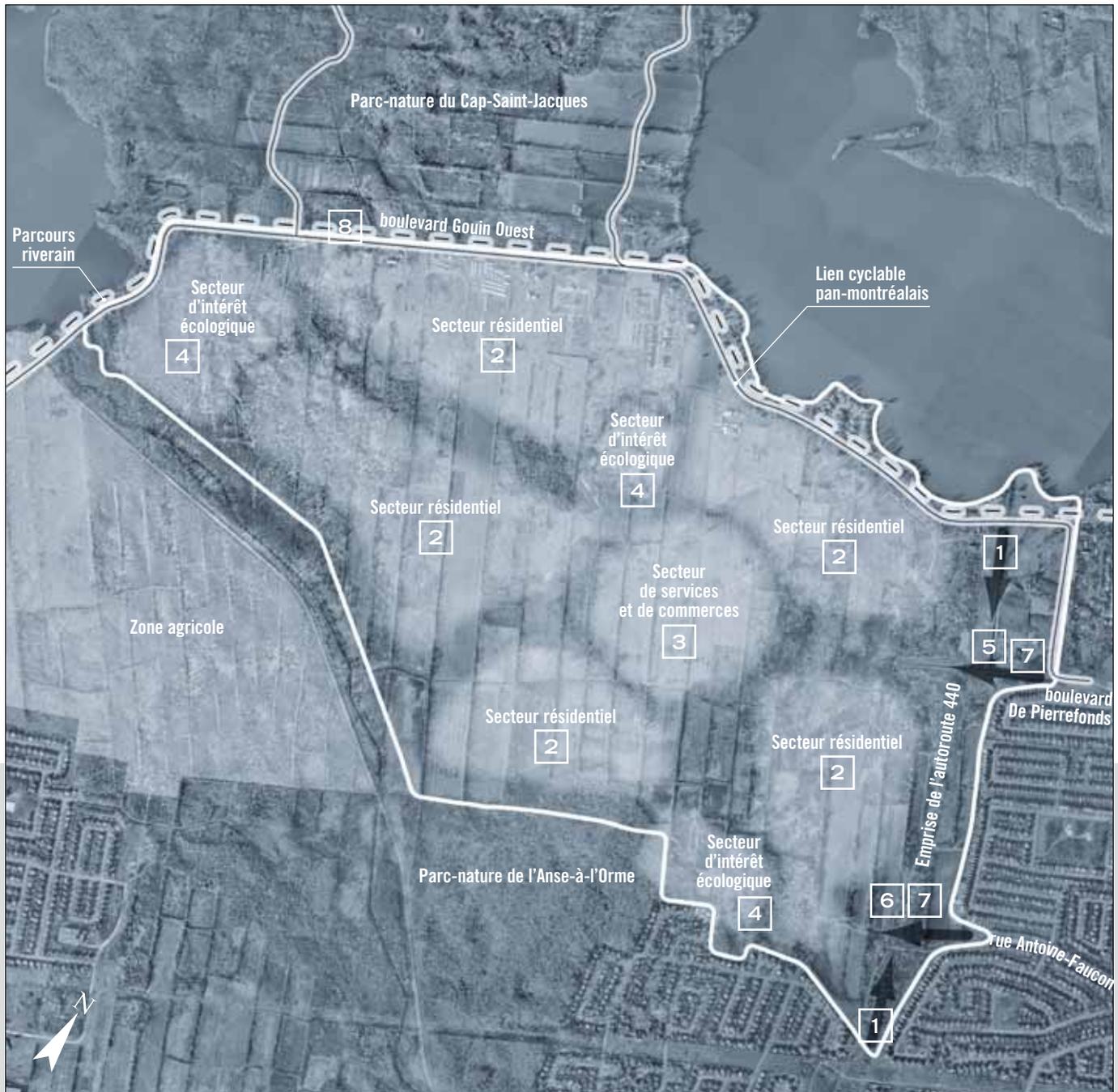
- 1 Réaménager le domaine public dans l'emprise du boulevard Saint-Charles (terre-plein, aménagement paysager, pavage, etc.).
- 2 Réviser le zonage et permettre de nouveaux usages qui mettent en valeur l'activité commerciale du boulevard.
- 3 Développer les sites sous-utilisés, notamment les aires de stationnement, en intensifiant les activités et en construisant des bâtiments de grande qualité architecturale dont la densité serait conforme au rôle souhaité pour le secteur.
- 4 Revoir la synchronisation des feux à l'intersection des boulevards Saint-Charles-De Pierrefonds et Saint-Charles-rue Antoine-Faucon, en prévision du développement de l'ouest de Pierrefonds.
- 5 Prévoir un aménagement paysager le long du boulevard Saint-Charles dans le but d'atténuer la présence des aires de stationnement dans la marge avant des commerces.
- 6 Revoir les dispositions réglementaires et les incitatifs municipaux visant à harmoniser le traitement architectural, les matériaux, les couleurs et la qualité de l'affichage.
- 7 Évaluer la possibilité et l'opportunité d'aménager les intersections du boulevard Saint-Charles afin de rendre conviviale l'utilisation de la voie publique par les automobilistes, les piétons et possiblement les cyclistes.
- 8 Évaluer l'instauration des mesures d'apaisement de la circulation aux endroits stratégiques sur le boulevard.

18.4.6

Secteur ouest de Pierrefonds

Orientations générales

- Mettre en place les conditions nécessaires au développement d'un nouveau quartier écologiquement viable et innovateur offrant une bonne qualité de vie aux nouveaux ménages
- Protéger et mettre en valeur les milieux naturels inscrits dans l'écoterritoire et harmoniser le développement du secteur en conformité avec les objectifs de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels
- Développer les infrastructures routières et municipales nécessaires à la poursuite du développement résidentiel du secteur ouest et réaliser en priorité un lien routier entre le boulevard Gouin Ouest et l'autoroute 40
- Soutenir un développement urbain favorisant les déplacements en transport collectif et actif



Problématique

Pouvant accueillir plus de 4 000 nouveaux logements, le secteur ouest de Pierrefonds offre l'un des plus importants potentiels de développement résidentiel de la Ville de Montréal.

Le développement du secteur ouest est déjà amorcé et la pression de ce développement continue de s'accroître malgré le fait que ce secteur soit toujours enclavé. L'absence d'infrastructures de transport qui puissent stratégiquement lier le secteur aux autres parties de l'arrondissement et au réseau autoroutier constitue ainsi l'un des principaux enjeux. Actuellement, l'axe est-ouest n'est desservi que par le boulevard Gouin Ouest. Le boulevard De Pierrefonds et la rue Antoine-Faucon, qui permettraient d'accéder directement au centre du secteur, se terminent actuellement en cul-de-sac aux abords de l'emprise de l'autoroute 440. La desserte routière dans l'axe nord-sud est inexistante. La mise en place des infrastructures routières devient donc nécessaire à la poursuite du développement résidentiel du secteur ouest.

Par ailleurs, le développement résidentiel et la planification des liens routiers doivent s'effectuer dans le respect des milieux naturels existants au sein de l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme.

Balises d'aménagement

- 1 Construire en priorité un lien routier intégrant des mesures favorables au transport collectif et actif dans l'emprise de l'autoroute 440 entre le boulevard Gouin Ouest et l'autoroute 40, incluant la construction d'un échangeur avec l'autoroute 40, et ce, afin de desservir l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro ainsi que les municipalités adjacentes.
- 2 Développer des projets résidentiels mixtes et intégrés favorisant le développement d'une communauté viable à l'échelle d'un quartier selon les critères réunis dans la Charte des milieux de vie montréalais (voir l'objectif 1 de la partie I du Plan d'urbanisme).
- 3 Planifier un secteur de services et de commerces convivial, économiquement viable et favorisant l'émergence et la viabilité d'une vie communautaire.
- 4 Utiliser l'approche d'intervention proposée par la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et la proximité des parcs-nature du Cap-Saint-Jacques et de L'Anse-à-l'Orme comme levier stratégique du développement du secteur.
- 5 Prolonger le boulevard De Pierrefonds selon un tracé minimisant les impacts sur les milieux naturels traversés et permettant une desserte efficace en transport collectif dans le secteur et vers la gare de train Baie-d'Urfé.
- 6 Prolonger la rue Antoine-Faucon vers le parc-nature du Cap-Saint-Jacques en croisant le prolongement du boulevard De Pierrefonds.
- 7 Construire de nouvelles voies cyclables sur le boulevard De Pierrefonds et sur la rue Antoine-Faucon dans le but de relier le secteur au reste du réseau cyclable et d'assurer une liaison entre les nouveaux quartiers résidentiels, les équipements publics et les transports collectifs.
- 8 Mettre en valeur le parcours riverain et préserver son caractère champêtre dans le processus de développement du secteur.
- 9 Élaborer et mettre en oeuvre des critères de développement durable favorisant un design urbain et une architecture novateurs ainsi qu'un développement écologiquement viable axé sur le transport durable.

18.5

Les paramètres réglementaires applicables à l'arrondissement

Les paramètres et les orientations du Plan d'urbanisme qui ont une portée réglementaire se traduisent dans la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. Le zonage est le principal instrument réglementaire de mise en oeuvre du Plan d'urbanisme. Il détermine la vocation des différentes zones du territoire afin d'y contrôler l'usage des terrains et des bâtiments ainsi que l'implantation, la forme et l'apparence des constructions.

L'affectation du sol

Déoulant des orientations du Plan, l'extrait de la carte de l'affectation du sol applicable à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro exprime la vocation souhaitée dans les secteurs à construire ou à transformer et confirme celle des secteurs établis. Selon le concept retenu, les catégories d'affectation traduisent la nature générale des milieux, s'éloignant ainsi d'une forme d'affectation dont le caractère trop normatif conduirait à un découpage inutilement fin du territoire. Inclusive, ces catégories favorisent la mixité et regroupent une variété d'activités pouvant avoir cours au sein d'une même aire d'affectation, moyennant des règles de complémentarité ou de compatibilité que précise la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. Cette approche, plus argumentaire que réglementaire, permet une gestion souple du développement urbain et simplifie les procédures administratives. Dans cet esprit, le recours à la procédure de modification du Plan d'urbanisme s'applique aux changements ayant une portée significative sur le devenir de la ville.

Le tableau de la page suivante présente et définit les neuf catégories d'affectation du sol. Les quatre premières sont de nature inclusive et correspondent à des milieux urbains distincts. Les cinq autres, essentiellement à caractère exclusif, touchent des aires réservées à des activités particulières.

La densité de construction

Les paramètres de densité de construction permettent d'encadrer la production architecturale et de déterminer l'échelle de la forme urbaine de même que l'intensité des activités sur les différentes portions du territoire. Pour chacun des secteurs à construire ou à transformer, les paramètres énoncés traduisent les intentions du Plan quant au caractère souhaité pour le territoire alors que dans les secteurs établis, ces paramètres correspondent au caractère général du bâti existant dont le Plan vise la pérennité.

L'extrait de la carte de la densité de construction applicable à l'arrondissement exprime la densité de construction selon une échelle de couleurs intégrant les différents paramètres de densité. Un descriptif énonce les paramètres s'appliquant à chaque secteur. Précisés par des annotations, le cas échéant, ces paramètres décrivent le caractère général actuel ou souhaité d'un secteur, en fonction de l'un ou l'autre ou de l'ensemble des éléments suivants :

- le nombre d'étages hors-sol (excluant les mezzanines);
- le mode d'implantation : isolée, jumelée, contiguë;
- le taux d'implantation au sol des bâtiments;
- le coefficient d'occupation du sol, notamment dans les secteurs à transformer ou à construire.

Les parcs et les espaces verts

Le Plan souhaite assurer la protection et la mise en valeur des parcs et des espaces verts illustrés à l'extrait de la carte du même nom, applicables à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Le patrimoine bâti

Conformément à l'objectif 15 du Plan d'urbanisme, l'ensemble des bâtiments identifiés à la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle ainsi que l'ensemble des bâtiments situés dans les secteurs de valeur exceptionnelle ou dans les grandes propriétés à caractère institutionnel doivent faire l'objet d'un contrôle serré quant aux travaux de construction, de rénovation et de démolition, par les outils réglementaires appropriés, notamment les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

tableau
Catégories
d'affectation du sol



Catégories d'affectation du sol

CATÉGORIE ET DESCRIPTION	COMPOSANTES	NOTES
<p>SECTEUR RÉSIDENTIEL Aire à vocation principalement résidentielle comportant aussi des portions mixtes, notamment des rues de commerces et d'habitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Habitation ■ Commerce ■ Équipement collectif ou institutionnel ■ Équipement et construction requis pour la mise en service du réservoir d'eau potable souterrain existant dans le parc local Étienne-Desmarteau ■ Un bureau administratif relié à un centre d'interprétation spéléologique dans le parc local Pie-XII 	<p>La réglementation assure le découpage en zones distinctes des secteurs essentiellement résidentiels, des secteurs à caractère commercial et des ensembles occupés par des équipements collectifs ou institutionnels.</p> <p>Elle détermine les catégories d'usages selon la nature des milieux et le caractère de l'arrondissement. Elle assure, par les modes de gestion des usages, l'insertion harmonieuse des activités non résidentielles : les types d'usages autorisés de plein droit, les usages conditionnels, les limites de superficie, l'obligation de continuité commerciale, le contingentement de certains usages, etc.</p>
<p>SECTEUR MIXTE Aire diversifiée comportant une composition variée d'activités et de l'habitation. Plusieurs de ces secteurs recouvrent des aires présentant un potentiel d'intensification du nombre de logements ou du nombre d'emplois.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Habitation ■ Commerce ■ Bureau ■ Équipement collectif ou institutionnel ■ Dans le respect de la cohérence des milieux et en assurant une saine cohabitation des usages, la réglementation reconnaît ponctuellement certaines occupations à caractère industriel présentes lors de l'adoption du Schéma d'aménagement le 29 janvier 2015 	<p>La réglementation définit les zones et détermine les usages autorisés dans chacune selon la nature des milieux, notamment de manière à assurer l'interface entre les ensembles à dominance résidentielle et les zones d'activités plus intensives.</p> <p>Dans le parc local Place William-Dow, les usages de la composante Commerce sont autorisés, à la condition qu'ils soient autorisés par un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, ou par une résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.</p>
<p>SECTEUR D'ACTIVITÉS DIVERSIFIÉES Aire à dominante économique qui peut accueillir, sous certaines conditions, l'intégration d'un usage résidentiel à proximité du réseau de transport collectif.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Commerce ■ Bureau ■ Industrie légère ■ Équipement collectif ou institutionnel ■ Habitation, si compatible avec les usages, l'intensité des nuisances et des risques et la nature du cadre bâti 	<p>Afin de permettre un usage résidentiel dans une zone, une étude de sa compatibilité doit être effectuée en regard des autres usages, de l'intensité des nuisances et des risques et de la nature du cadre bâti.</p>
<p>SECTEUR D'EMPLOIS Aire à vocation économique comportant principalement des activités à caractère industriel ou commercial. Les secteurs d'emplois correspondent à des aires où l'habitation est exclue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Industrie ■ Bureau ■ Commerce ■ Équipement collectif ou institutionnel 	<p>La réglementation définit les zones et détermine les types d'usages autorisés selon la nature des milieux, notamment de manière à limiter aux secteurs d'emplois à caractère industriel les types d'usages générateurs de nuisances majeures.</p>

(suite)

Catégories

d'affectation du sol

CATÉGORIE ET DESCRIPTION	COMPOSANTES	NOTES
<p>AGRICOLE Aire réservée à l'agriculture et aux activités agricoles au sens de la LPTAA, qui comprend la culture du sol et des végétaux, l'horticulture, l'acériculture ainsi que l'élevage.</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Agriculture et activité agricole■ Habitation unifamiliale conforme aux droits et privilèges précisés dans la LPTAA■ Commerce et industrie légère complémentaires à l'exploitation agricole, en vertu de la LPTAA■ Installation, équipement ou aménagement de récréation extensive, complémentaires à l'exploitation agricole■ Installation de recherche, d'éducation, de prélèvement scientifique ou d'interprétation qui est reliée à la nature	
<p>CONSERVATION Aire réservée à la protection, au rehaussement et à la mise en valeur de la biodiversité ainsi que du patrimoine naturel et paysager, située à l'intérieur du périmètre d'urbanisation ou en zone agricole permanente.</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Installation de recherche, d'éducation, de prélèvement scientifique ou d'interprétation reliée à la nature■ Installation, équipement ou aménagement de récréation extensive■ Aménagement des milieux naturels visant la gestion écologique et l'amélioration de la biodiversité	<p>En zone agricole permanente sont permises les activités agricoles au sens de la LPTAA.</p> <p>Dans les habitats floristiques désignés en vertu de la <i>Loi sur les espèces menacées ou vulnérables</i> ainsi que dans les réserves naturelles établies en vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>, les usages et activités devront être restreints à ceux autorisés par ces lois.</p>

(suite)

Catégories d'affectation du sol

CATÉGORIE ET DESCRIPTION	COMPOSANTES	NOTES
<p>GRAND ÉQUIPEMENT INSTITUTIONNEL Aire comportant des constructions et des terrains réservés à des activités institutionnelles qui jouent un important rôle de service dans la communauté montréalaise.</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Grand équipement institutionnel (enseignement, soins de santé, sport et culture)■ Équipement collectif ou institutionnel■ Commerce et habitation complémentaires■ Commerce situé au rez-de chaussée en bordure d'une rue du Centre identifiée à la carte 2.1.2 où la continuité commerciale est exigée, ou situés à même le réseau piéton souterrain, à la condition que de tels commerces soient autorisés par un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal ou par une résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble	
<p>COUVENT, MONASTÈRE OU LIEU DE CULTE Aire comportant des constructions et des terrains réservés à des établissements conventuels ou à des lieux de culte.</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Immeuble voué aux activités des communautés religieuses comportant des lieux de résidence■ Lieu de culte■ Équipement collectif ou institutionnel■ Commerce et habitation complémentaires	<p>Même s'ils ne sont pas identifiés par une aire d'affectation à la carte 3.1.1, sont visés par cette catégorie d'affectation les lieux de culte compris dans les listes de bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural de la Partie II.</p> <p>Dans l'arrondissement de Ville-Marie, cette affectation permet les commerces uniquement dans un local occupé à cette fin avant l'entrée en vigueur du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, en novembre 2004, à la condition que de tels commerces soient autorisés par un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal ou par une résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.</p> <p>Pour l'église St. James United (463, rue Sainte-Catherine Ouest), cette affectation permet également les commerces et les bureaux, à la condition qu'ils soient autorisés par un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal ou par une résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.</p> <p>Pour l'église Saint-Louis-de-Gonzague (2330, terrasse Mercure), cette affectation permet également un usage résidentiel dans l'ancien presbytère (2300, terrasse Mercure) faisant partie de l'ensemble institutionnel qu'il forme avec l'église, à la condition qu'il soit autorisé par un règlement adopté en vertu du paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.</p>

(suite)

Catégories d'affectation du sol

CATÉGORIE ET DESCRIPTION	COMPOSANTES	NOTES
GRAND ESPACE VERT OU PARC RIVERAIN Aire réservée aux espaces verts ou naturels d'envergure montréalaise ou situés en rive ainsi qu'aux grands cimetières.	<ul style="list-style-type: none">■ Grand parc■ Parc local■ Parc-nature■ Lieu public■ Réserve naturelle■ Berge et île publiques■ Golf■ Équipement collectif ou institutionnel■ Commerce ou bureau complémentaires aux installations de récréation■ Équipement collectif Casino, commerces et installations complémentaires■ Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive	<p>La réglementation n'autorise l'équipement collectif Casino, commerces et installations complémentaires que sur les lots 2 988 178, 2 988 179 et 2 988 180 du cadastre du Québec et prévoit cet usage sans limite de superficie de plancher.</p> <p>La composante « Installation, équipement ou aménagement de récréation intensive ou extensive » n'est autorisée que pour le secteur Meadowbrook (lot 1 292 249) situé à l'intérieur des limites de l'arrondissement de Lachine.</p>
GRANDE EMPRISE OU GRANDE INFRASTRUCTURE PUBLIQUE Aire vouée aux activités de transport et aux équipements à l'usage des services publics pouvant générer des nuisances importantes pour le voisinage.	<ul style="list-style-type: none">■ Infrastructure portuaire, ferroviaire ou aéroportuaire■ Équipement ou infrastructure d'assainissement et de traitement des eaux■ Équipement majeur de collecte, de tri, de valorisation et d'élimination de matières résiduelles■ Équipement majeur d'entreposage et d'élimination des neiges usées	

NOTES GÉNÉRALES :

La partie II du Plan inclut une carte par arrondissement qui identifie les parcs locaux dont la vocation est confirmée par le Plan d'urbanisme. La conversion d'un parc ou d'une de ses parties, à des fins autres que d'usage complémentaire ou d'équipement collectif d'envergure locale, requiert une modification du Plan d'urbanisme.

Malgré le premier alinéa, dans le parc local Étienne-Desmarreau, les équipements et constructions requis pour la mise en service du réservoir d'eau potable souterrain existant sont autorisés.

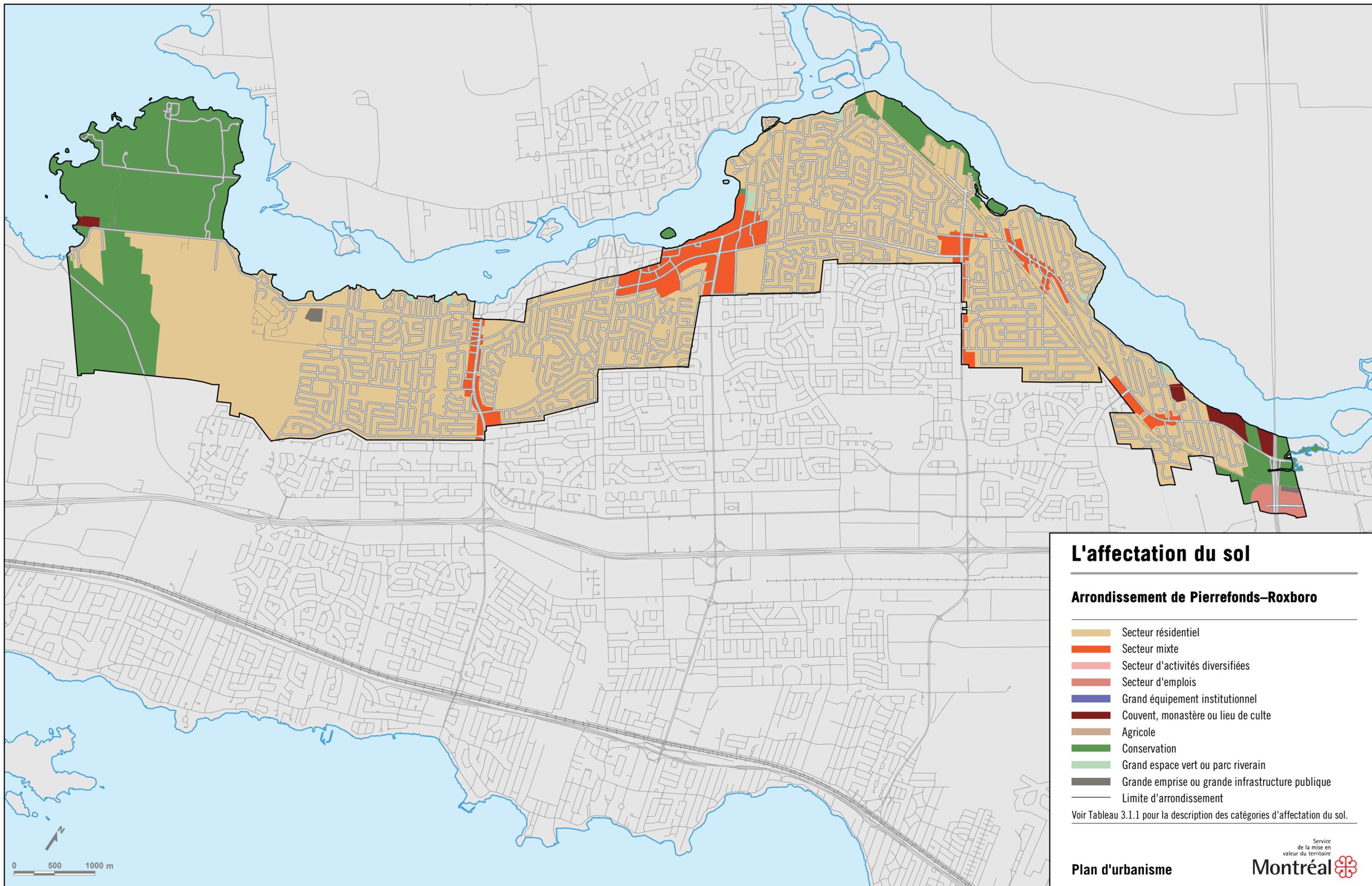
Malgré le premier alinéa, dans le parc local Place William-Dow, les usages de la composante Commerce sont autorisés, à la condition qu'ils soient autorisés par un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, ou par une résolution de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Malgré le premier alinéa, dans le parc local Pie-XII, un bureau administratif relié à un centre d'interprétation spéléologique est autorisé.

Les parcs, les cimetières, les espaces de conservation, les installations essentielles au fonctionnement du métro, les infrastructures publiques autres que celles comprises dans l'affectation du sol « Grande emprise ou grande infrastructure publique » sont autorisées dans toutes les catégories d'affectation du sol.

Malgré l'alinéa qui précède, les cimetières ne sont pas autorisés dans l'affectation « Agricole ». De même, les gares de triage et les cours de voirie ne sont pas autorisées dans la zone agricole permanente telle qu'illustrée à la carte 2.5.1 intitulée « Les parcs et les espaces verts ».

La délimitation des aires d'affectation du sol doit être interprétée en fonction des emprises de rues et de ruelles ainsi que des limites cadastrales existant au 1^{er} avril 2015.



L'affectation du sol

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

- Secteur résidentiel
- Secteur mixte
- Secteur d'activités diversifiées
- Secteur d'emplois
- Grand équipement institutionnel
- Couvent, monastère ou lieu de culte
- Agricole
- Conservation
- Grand espace vert ou parc riverain
- Grande emprise ou grande infrastructure publique
- Limite d'arrondissement

Voir Tableau 3.1.1 pour la description des catégories d'affectation du sol.

0 500 1000 m

Paramètres de densité



Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Secteurs établis

Orientation

Maintenir le caractère des secteurs

La réglementation de zonage visera à maintenir le type de bâti existant, présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 18-01 :

- bâti de un ou deux étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 18-03 :

- bâti de un à quatre étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 18-04 :

- bâti de un à quatre étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 18-05 :

- bâti de un à trois étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 18-06 :

- bâti de un à huit étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 18-07 :

- bâti de un à dix étages hors-sol;
- implantation isolée ou jumelée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 18-08 :

- bâti de un à six étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

Secteur 18-09 :

- bâti de un à quatre étages hors-sol;
- implantation isolée;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen.

La réglementation de zonage pourra reconnaître le bâti existant ainsi que les projets immobiliers dûment autorisés au moment de l'adoption du Plan d'urbanisme qui ne se conforment pas aux paramètres énoncés ci-dessus.

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Secteurs à transformer ou à construire

Orientation

Renouveler le caractère des secteurs

La réglementation de zonage permettra un nouveau type de bâti présentant les caractéristiques suivantes :

Secteur 18-T1 :

- bâti de un à douze étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. minimal : 0,2;
- C.O.S. maximal : 3,0.

Secteur 18-T2 :

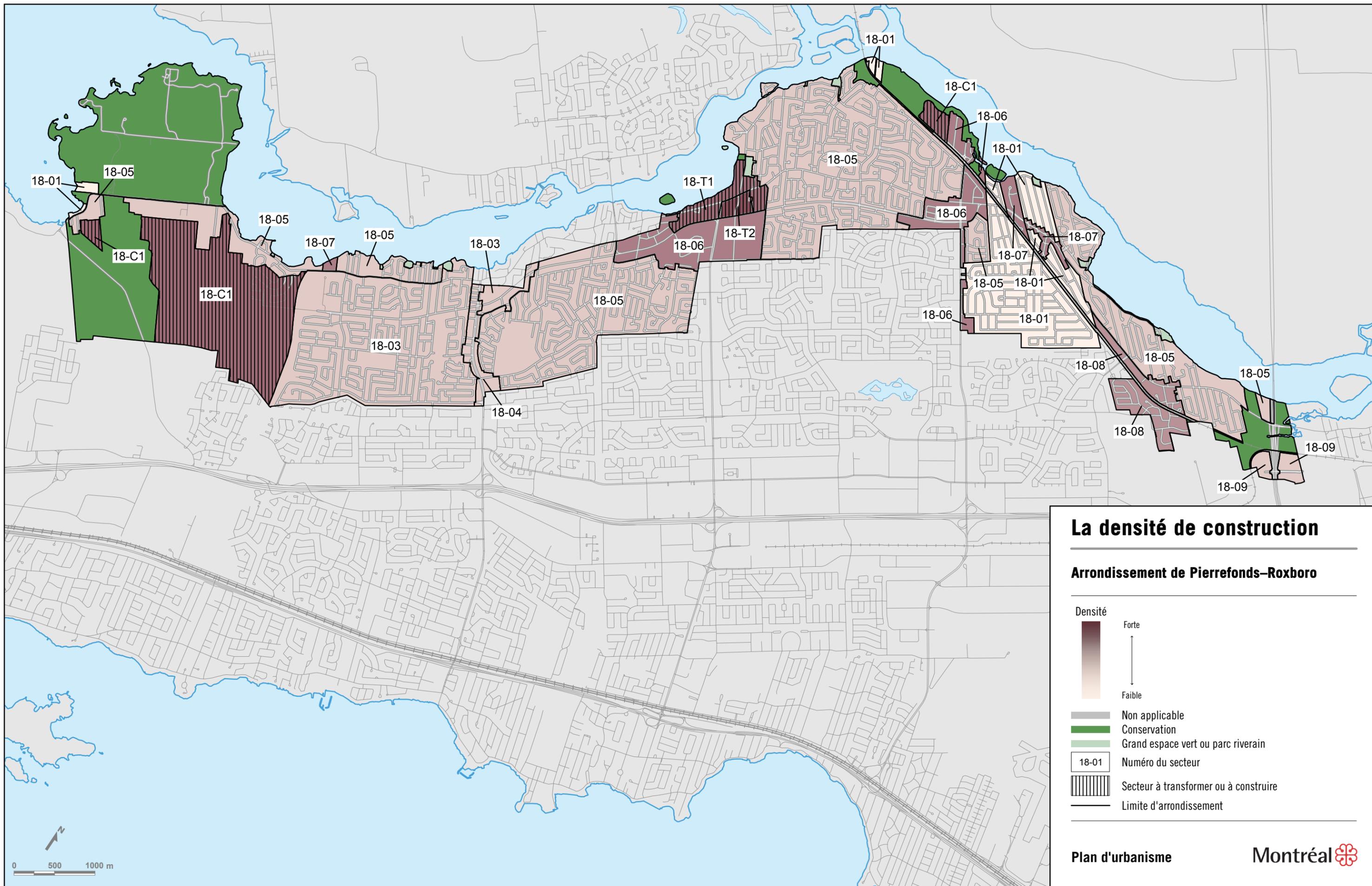
- bâti de un à seize étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. minimal : 0,5;
- C.O.S. maximal : 3,0.

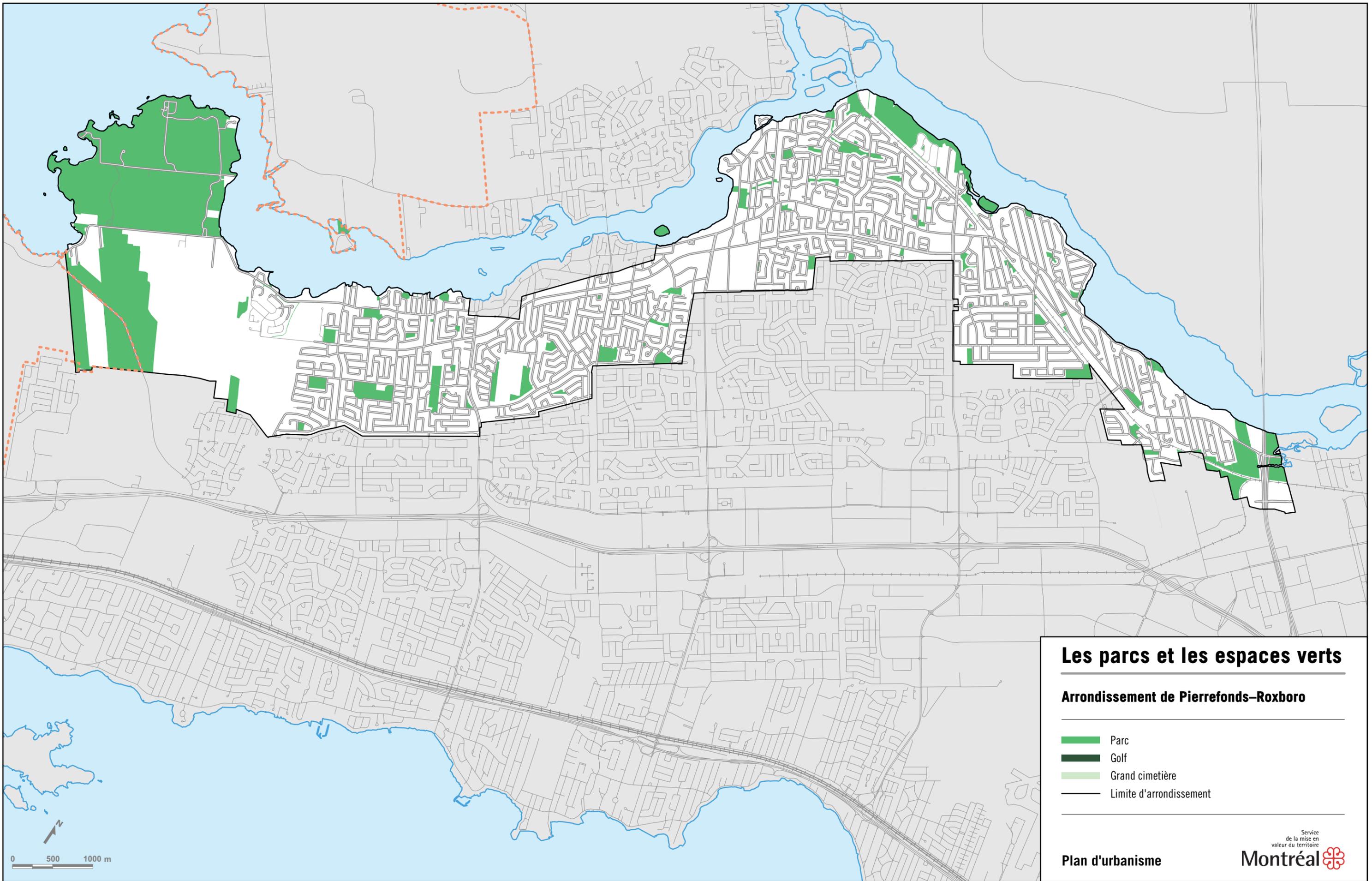
Secteur 18-C1 :

- bâti de un à dix étages hors-sol;
- taux d'implantation au sol faible ou moyen;
- C.O.S. minimal : 0,2;
- C.O.S. maximal : 3,0.

La réglementation de zonage assurera la conservation des milieux naturels.

La réglementation de zonage pourra reconnaître le bâti existant ainsi que les projets immobiliers dûment autorisés au moment de l'adoption du Plan d'urbanisme qui ne se conforment pas aux paramètres énoncés ci-dessus.





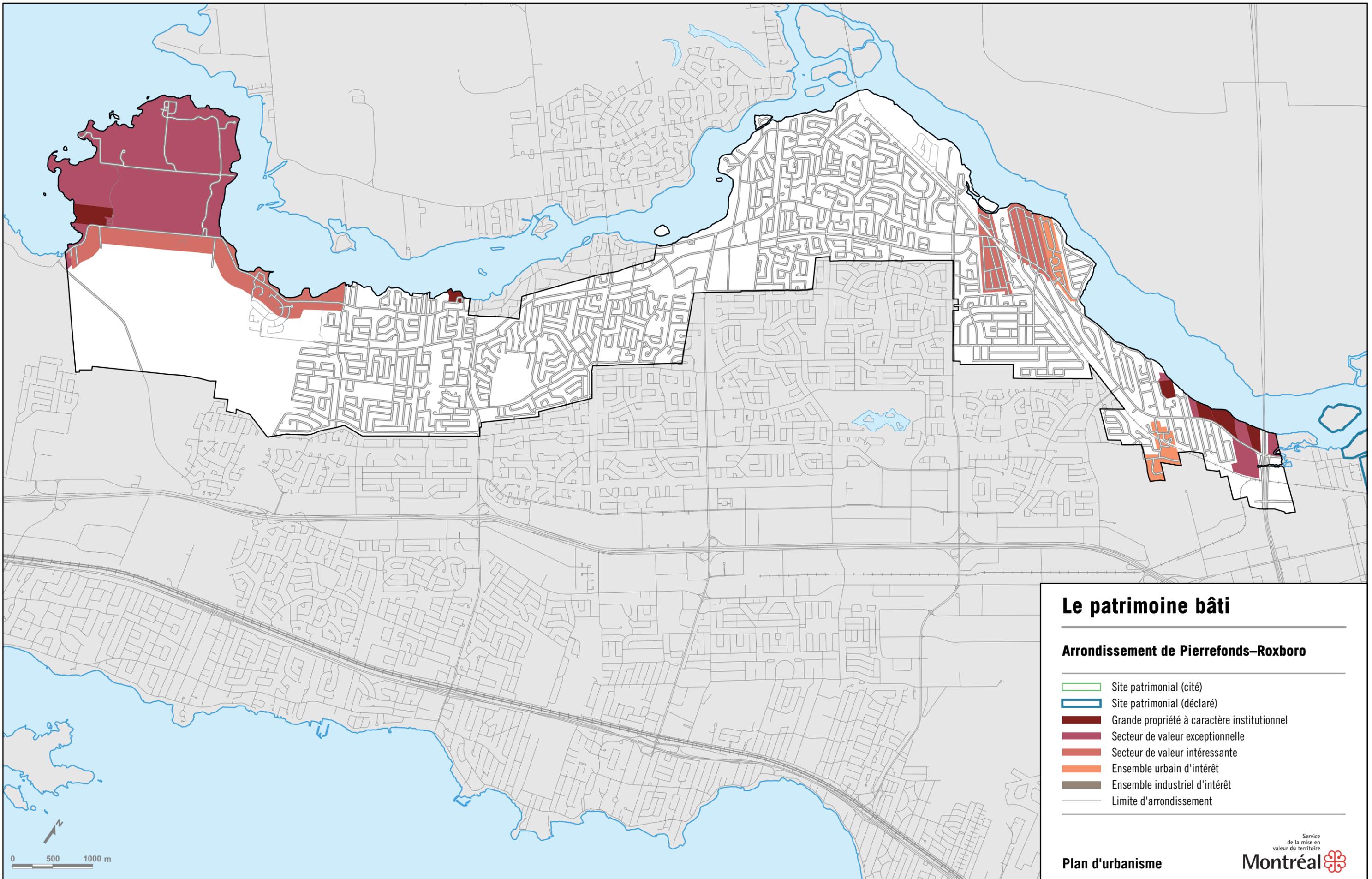
Les parcs et les espaces verts

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

- Parc
- Golf
- Grand cimetière
- Limite d'arrondissement

Plan d'urbanisme

Service
de la mise en
valeur du territoire
Montréal



Le patrimoine bâti

Arrondissement de Pierrefonds–Roxboro

- Site patrimonial (cité)
- Site patrimonial (déclaré)
- Grande propriété à caractère institutionnel
- Secteur de valeur exceptionnelle
- Secteur de valeur intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Ensemble industriel d'intérêt
- Limite d'arrondissement

Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

La liste suivante identifie les bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural situés à l'extérieur des secteurs de valeur exceptionnelle et des grandes propriétés à caractère institutionnel de l'arrondissement (voir carte précédente).

La liste identifie également l'ensemble des lieux de culte d'intérêt patrimonial de l'arrondissement. Tel qu'indiqué au tableau de la page 34, ces lieux de culte sont couverts par la catégorie d'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ».

Conformément à l'objectif 15 de la partie I du Plan d'urbanisme, les bâtiments identifiés dans la liste suivante et l'ensemble de ceux situés dans les secteurs de valeur exceptionnelle ou dans les grandes propriétés à caractère institutionnel doivent faire l'objet d'un contrôle serré quant aux travaux de construction, de rénovation et de démolition, par les outils réglementaires appropriés, notamment les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les lieux de culte

- 15556, rue Cabot
(Saint Michael and All Angels)
- 13140, rue Monk
(Westminster Presbyterian)
- 9501, boulevard Gouin Ouest
(Église Sainte-Suzanne)
- 12301, rue Colin
(St. Barnabas)
- 4320, rue Sainte-Anne
(St. Thomas à Becket)
- 11075, boulevard Gouin Ouest
(Église Marie-Reine-de-la-Paix)
- 12450, rue Gascon
(Église Saint-David)
- 116, rue Cartier
(United Roxboro)

Les édifices scolaires

- 4348, rue Thorndale
(École Thorndale)
- 4770, rue Pierre-Lauzon
(École Harfang-des-Neiges – Pavillon Lauzon)
- 14385, boulevard De Pierrefonds
(École Saint-Gérard)
- 13350, rue Purcell
(École Hébert-Purcell)
- 5060, boulevard Des Sources
(Riverdale High School)
- 5005, rue Valois
(École Murielle-Dumont)
- 4770, boulevard Lalande
(École Perce-Neige)
- 108, rue Cartier
(École Charles A. Kirkland)
- 50, 3e Avenue Sud
(École Lalande)
- 3, 11e Rue
(École Socrates III)

Les habitations

- 9460, boulevard Gouin Ouest
- 11769, boulevard Gouin Ouest
- 11770, boulevard Gouin Ouest
- 11893, boulevard Gouin Ouest
- 12150, boulevard Gouin Ouest
- 12449, boulevard Gouin Ouest
- 12584, boulevard Gouin Ouest
- 12661, boulevard Gouin Ouest
- 12662, boulevard Gouin Ouest
- 12679, boulevard Gouin Ouest
(Maison Charles-Richer dit Louveteau)
- 12773, boulevard Gouin Ouest
- 12910, boulevard Gouin Ouest
- 12940, boulevard Gouin Ouest
- 13418, boulevard Gouin Ouest
- 13533, boulevard Gouin Ouest
- 13850, boulevard Gouin Ouest
(Maison Edgar-C.-Budge)
- 14399, boulevard Gouin Ouest
- 14448, boulevard Gouin Ouest
- 14784, boulevard Gouin Ouest
(Maison Joseph-Théorêt)
- 18191-18195, boulevard Gouin Ouest
- 18198, boulevard Gouin Ouest
- 18395, boulevard Gouin Ouest
(Maison Toussaint-Legault dit Deslauriers)
- 18639, boulevard Gouin Ouest
(Maison Augustin-Brisebois)
- 19530, boulevard Gouin Ouest
(Le Petit fort)
- 19715, boulevard Gouin Ouest
- 19717, boulevard Gouin Ouest
- 19793, boulevard Gouin Ouest
- 19803, boulevard Gouin Ouest
- 19806, boulevard Gouin Ouest
- 20392, boulevard Gouin Ouest
- 20452, boulevard Gouin Ouest
- 20610, boulevard Gouin Ouest
- 20752, boulevard Gouin Ouest
(Maison Jacques-Poudrier dit Lavigne)
- 4861, boulevard Lalande
- 4980, boulevard Lalande
- 5010, boulevard Lalande
(Maison Michel-Legault)
- 3872, boulevard Saint-Charles
(Maison Rabeau)
- 11131, rue Meighen
- 4971, rue Bastien
- 4139, boulevard Des Sources
(Maison Clovis-Legault dit Deslauriers)
- 4557, boulevard Des Sources
- 10412, boulevard Gouin Ouest
- 17225, 17237 et 17151, rue Julie
(Terrain de l'ancien couvent de la congrégation des Petites Filles de Saint-Joseph)

18.6

Les outils d'aménagement spécifiques

Les milieux naturels à protéger et à mettre en valeur, le secteur central à requalifier, les liens de transport à planifier, les milieux de vie à valoriser et à diversifier répondant aux différents besoins de la population, de même que les équipements communautaires à mettre en place sont autant de motifs qui justifient l'établissement d'un cadre de planification permettant une approche plus concertée de la part de l'ensemble des acteurs du développement. Dans cette perspective, l'arrondissement entend former des comités de planification concertée pour chacun des secteurs de planification détaillée.

Chaque comité aura pour mandat d'entamer une réflexion quant au développement du secteur qui lui est confié et, par un processus de conciliation, de soumettre des propositions d'aménagement et de partenariats qui soient viables et adaptés tant aux conditions du marché immobilier qu'aux besoins de la population. Chaque comité proposera notamment les ajustements réglementaires requis pour le contrôle de la mise en œuvre de ses propositions.

Sous l'égide du comité consultatif d'urbanisme (CCU), chaque comité de planification concertée regroupera les différents intervenants privés ou publics directement interpellés par le développement et la mise en valeur d'un secteur particulier : les propriétaires, les promoteurs, les différents services municipaux, certains ministères et organismes parapublics, les élus ainsi que les représentants de groupes de citoyens.

De plus, l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro prévoit informer les autorités administratives des municipalités et des arrondissements voisins dans le cadre des différents projets énoncés au chapitre d'arrondissement qui ont des impacts significatifs dans le développement des différents secteurs.

Entre autres, les éléments suivants pourront faire partie des discussions éventuelles :

- transport collectif : train de banlieue, mesures prioritaires pour autobus, piste cyclable, etc.;
- infrastructure routière : intégration et prolongement de voies de circulation;
- secteurs de planification détaillée : intégration des différents développements et interventions souhaitées;
- écoterritoires, parcs, espaces verts et patrimoine naturel : préservation et mise en valeur des différents sites;
- aménagement des rives de la rivière des Prairies : potentiel, valorisation et conservation.

L'arrondissement déterminera les sujets devant être discutés avec les différents intervenants.

18.7

Le programme particulier d'urbanisme

Secteur centre de Pierrefonds (secteur du centre sportif)

Le secteur centre de Pierrefonds a fait l'objet d'une planification d'ensemble afin d'y consolider les activités sportives. Ce programme particulier d'urbanisme (PPU), adopté en 1996 dans le cadre du règlement 1044-16 de la Ville de Pierrefonds, est reconduit par l'adoption du présent document.

Le PPU découlant du nouveau secteur de planification détaillé, le secteur central de Pierrefonds, viendra préciser les objectifs pour le reste du secteur centre.

18.8

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 1 La consolidation et le développement de milieux de vie de qualité, diversifiés, attractifs et complets	Objectif 1 Améliorer la qualité des milieux de vie existants	Élaborer un PPU pour le secteur est et le secteur du noyau villageois Roxboro afin d'établir un plan d'action spécifique et adapté (voir aussi l'objectif 5) et créer un comité de planification concertée pour en coordonner la réalisation.	Arrondissement et partenaires du milieu	A		X	
		Élaborer un programme local de rénovation et de revitalisation des logements adapté aux besoins des personnes âgées résidant dans leur propre maison et aux jeunes familles accédant à la propriété, et déterminer les secteurs d'application.	Ville et arrondissement	B		X	
		Établir, à l'échelle de l'arrondissement, une politique de logement (social, abordable, familial, communautaire et adapté) mieux intégré à la communauté.	Ville et arrondissement	A	X		
		Élaborer un plan de gestion intégrée du réseau des parcs de l'arrondissement.	Arrondissement	B	X		
		Compléter la démarche visant la réalisation d'un centre communautaire dans le secteur est.	Ville, arrondissement et partenaires du milieu	A	X		
	Objectif 2 Soutenir le développement de nouveaux secteurs résidentiels	Élaborer une planification détaillée par l'entremise éventuelle d'un PPU et créer un comité de planification concertée ayant pour mandat de concevoir un concept d'aménagement pour le secteur ouest favorisant le développement d'une communauté viable à l'échelle d'un quartier.	Propriétaires, arrondissement et partenaires publics	B	X		
		Identifier les terrains potentiellement développables et les bâtiments aptes à être convertis en logements sociaux ou privés et établir une stratégie locale de consolidation des secteurs résidentiels existants.	Arrondissement	A	X		
		Revoir le cadre réglementaire et les procédures afférentes (PIIA, PAE, PPU) permettant la création et l'encadrement de comités de planification concertée des secteurs à développer et à transformer.	Arrondissement	A	X		
		Harmoniser les procédures administratives avec la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels et le Plan de gestion des zones inondables.	Ville et arrondissement	A	X		
		Assujettir le développement du secteur Ouest à une consultation publique.	Arrondissement et municipalités limitrophes	A		X	

18.8 (suite)

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 1 La consolidation et le développement de milieux de vie de qualité, diversifiés, attrayants et complets	Objectif 3 Doter l'arrondissement d'un pôle d'activités civiques et commerciales dynamique, attrayant et accueillant	Élaborer un PPU couvrant l'ensemble du secteur de planification détaillée du Secteur central et créer un comité de planification concertée pour coordonner la réalisation du PPU.	Arrondissement	A	X		
		Procéder à une étude organisationnelle visant à relocaliser les ateliers municipaux afin de revaloriser les terrains qu'ils occupent actuellement.	Arrondissement	A	X		
	Objectif 4 Améliorer l'équilibre entre les secteurs d'emplois et les secteurs résidentiels	Mettre en place des mesures pour inciter le développement d'entreprises aux endroits stratégiques.	Arrondissement	A		X	

18.8 (suite)

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 2 La consolidation des secteurs commerciaux locaux conviviaux et bien intégrés à leur milieu, répondant à tous les besoins	Objectif 5 Soutenir la vitalité des principales composantes commerciales de quartier et appuyer le réaménagement des espaces en déclin	Réviser et adapter le zonage (usages permis et normes d'implantation) des ensembles commerciaux en fonction d'une consolidation des secteurs.	Arrondissement	C		X	
		Mettre en place des mesures de requalification des ensembles de commerces de quartier en déclin : - programme local de subventions à la rénovation commerciale; - programme local d'embellissement des commerces sur l'ensemble du territoire.	Ville et arrondissement	C		X	
	Objectif 6 Consolider l'activité commerciale dans les secteurs de planification détaillée	Mettre en œuvre la planification détaillée du Secteur est de Pierrefonds : élaborer un PPU et créer un comité de planification concertée.	Arrondissement	B		X	
		Dans ce secteur de planification détaillée : - revoir certains usages dans l'aire d'influence de la gare Sunnybrooke et y favoriser une certaine densification résidentielle et une intensification des activités;	Arrondissement	B	X		
		- aménager le boulevard Gouin Ouest de façon à le rendre plus confortable, sécuritaire et agréable à fréquenter en favorisant notamment la plantation d'arbres et l'aménagement de trottoirs de largeur suffisante pour les piétons;	Ville et arrondissement	C		X	
		- réévaluer le réseau des voies cyclables du secteur dans une perspective de bien le relier au reste du réseau cyclable montréalais et de mettre davantage en valeur les berges de la rivière des Prairies;	Ville et arrondissement	C		X	
		- étudier, en collaboration avec la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, la possibilité d'enfouir les fils électriques sur le boulevard Gouin Ouest;	Ville-CSEVM et arrondissement	B			X
		- soutenir une réflexion conjointe avec les propriétaires des grandes propriétés institutionnelles en bordure de la rivière afin d'évaluer la possibilité d'y implanter des parcours piétonniers ou cyclables;	Arrondissement	B	X		
		- mettre en œuvre une stratégie de mise en valeur de l'ensemble urbain d'intérêt patrimonial Cloverdale, avec la participation de ses résidents.	Arrondissement	A	X		

18.8 (suite)

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 2 La consolidation des secteurs commerciaux locaux conviviaux et bien intégrés à leur milieu, répondant à tous les besoins	Objectif 6 Consolider l'activité commerciale dans les secteurs de planification détaillée (suite)	Mettre en œuvre la planification détaillée du Secteur du noyau villageois Roxboro : élaborer un PPU et créer un comité de planification concertée.	Arrondissement	B		X	
		Dans ce secteur de planification détaillée: - mettre en valeur le boulevard Gouin Ouest à titre de tracé historique par des aménagements particuliers (signalisation, mobilier urbain, plantation d'arbres, etc);	Ville et arrondissement	C		X	
		- favoriser le développement des activités et intensifier la densité résidentielle et commerciale dans les espaces sous-utilisés ou inoccupés autour de la gare de train;	Arrondissement	B	X		
		- planifier un aménagement convivial et sécuritaire pour les déplacements des piétons vers et autour de la gare;	arrondissement et AMT	B		X	
		- redéfinir la vocation commerciale et de services de la rue Du Centre Commercial et rehausser la qualité de l'aménagement du domaine public de cette rue commerçante (plantation d'arbres, aménagement de trottoirs, implantation d'un mobilier urbain de qualité);	Ville et arrondissement	B		X	
		- définir un concept d'aménagement intégré de revitalisation et de requalification du boulevard Gouin Ouest;	Arrondissement	C		X	
		- revoir la signalisation et les aménagements des principales voies de circulation dans le secteur.	Arrondissement	B		X	
		Mettre en œuvre la planification détaillée du Secteur commercial Des Sources : élaborer un PPU et créer un comité de planification concertée.	Arrondissement	B		X	
		Dans ce secteur de planification détaillée: - réaménager le domaine public dans l'emprise du boulevard Des Sources (terre-plein, aménagement paysager et pavage);	Arrondissement	B		X	
		- réaménager l'intersection des boulevards Des Sources et De Pierrefonds et le terre-plein (végétation et aménagement paysager);	Arrondissement	A	X		
		- réaliser les voies cyclables proposées le long des boulevards De Pierrefonds, Des Sources et Gouin Ouest;	Ville et arrondissement	C		X	
		- aménager une bande paysagère sur le boulevard Des Sources dans le but d'atténuer la présence des aires de stationnement.	Arrondissement	A	X		
		- évaluer la possibilité et l'opportunité d'aménager les intersections du secteur de planification commerciale Des Sources afin de les rendre plus conviviales pour les piétons.	Arrondissement et la ville de Dollard-des-Ormeaux	A		X	

18.8 (suite)

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 2 La consolidation des secteurs commerciaux locaux conviviaux et bien intégrés à leur milieu, répondant à tous les besoins	Objectif 6 Consolider l'activité commerciale dans les secteurs de planification détaillée (suite)	Mettre en œuvre le secteur la planification détaillée de l'Axe commercial Saint-Charles : élaborer un PPU et créer un comité de planification concertée.	Arrondissement	B			X
		Dans ce secteur de planification détaillée: - réaménager le domaine public dans l'emprise du boulevard Saint-Charles (terre-plein, aménagement paysager et pavage);	Ville et arrondissement	B		X	
		- réviser le zonage de certains espaces sur le boulevard Saint-Charles et y permettre de nouveaux usages qui mettent en valeur l'activité commerciale;	Arrondissement	B		X	
		- revoir la synchronisation des feux à l'intersection des boulevards Saint-Charles–De Pierrefonds et Saint-Charles–rue Antoine-Faucon en prévision du développement de l'ouest de Pierrefonds;	Arrondissement	A	X		
		- effectuer un aménagement paysager le long du boulevard Saint-Charles dans le but d'atténuer la présence des aires de stationnement dans la marge avant des commerces;	Arrondissement	C		X	
		- revoir les dispositions réglementaires et les incitatifs municipaux visant à harmoniser le traitement architectural, les matériaux, les couleurs et la qualité de l'affichage.	Arrondissement	B		X	
		- évaluer la possibilité et l'opportunité d'aménager les intersections du boulevard Saint-Charles afin de rendre conviviale l'utilisation de la voie publique par les automobilistes, les piétons et, possiblement, les cyclistes.	Ville et arrondissement	B		X	
		- évaluer l'instauration des mesures d'apaisement de la circulation aux endroits stratégiques sur le boulevard.	Ville et arrondissement	B		X	

18.8 (suite)

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 3 La mise en place de réseaux de transport efficaces et performants	Objectif 7 Renforcer le rôle et le caractère du boulevard De Pierrefonds en tant qu'axe de transport efficace et sécuritaire	Établir un plan d'intervention concertée sur l'ensemble du tracé actuel et futur du boulevard De Pierrefonds en vue d'une intégration efficace et sécuritaire de tous les modes de transport utilisant ce corridor : - localisation, tracé et sécurisation des voies cyclables, des trottoirs, des traverses routières, des arrêts d'autobus et des abribus; - fluidité de la circulation automobile; - fluidité de la desserte de transport collectif; - amélioration du paysage.	Ville, arrondissement et STM	A	X		
		Préciser les modes d'aménagement et de réaménagement.	Ville et arrondissement	A	X		
	Objectif 8 Soutenir une utilisation accrue du transport collectif et améliorer la desserte de l'arrondissement	Appuyer l'AMT dans son projet de doubler la capacité de la ligne Deux-Montagnes.	Ville et arrondissement	A		X	
		Analyser les diverses possibilités de densifier le cadre bâti et d'intensifier les activités autour des gares (Sunnybrooke, Roxboro-Pierrefonds).	Arrondissement et AMT	C		X	
		En collaboration avec la STM, planifier les liens de desserte en transport collectif dans le secteur ouest de Pierrefonds.	Arrondissement et STM	A	X		
	Objectif 9 Assurer une gestion efficace des déplacements au sein de l'arrondissement	Élaborer un plan stratégique des déplacements qui visera, entre autres, à : - intégrer les principes directeurs du <i>Transit-Oriented Development</i> ; - évaluer les endroits propices au développement de pistes cyclables et de passages piétonniers; - mentionner les endroits où l'on doit intervenir pour sécuriser les déplacements des piétons et des cyclistes; - considérer les corridors scolaires au sein de l'arrondissement.	Ville, arrondissement et villes et arrondissements limitrophes	A		X	
	Objectif 10 Lier stratégiquement les secteurs de l'arrondissement avec les lieux d'emplois par un réseau routier efficace et améliorer la fluidité des liens existants	Construire en priorité un lien routier dans l'emprise de l'autoroute 440 entre le boulevard Gouin Ouest et l'autoroute 40, incluant un échangeur avec l'autoroute 40 et des mesures favorables au transport collectif.	Ville, arrondissements concernés et MTQ	A	X		
		Prolonger le boulevard Jacques-Bizard jusqu'à l'autoroute 40 (incluant la construction d'un échangeur avec l'autoroute 40) et prévoir, lors de sa réalisation, des mesures adéquates en vue de préserver la qualité de vie des riverains et ce, en concertation avec les citoyens.	Ville et arrondissement	C			X
		Prolonger le boulevard De Pierrefonds de manière à desservir le secteur ouest de Pierrefonds.	Ville et arrondissement	B	X		
		Prolonger la rue Antoine-Faucon vers le boulevard Gouin Ouest.	Arrondissement	C		X	
Améliorer la synchronisation des feux de circulation sur les boulevards Saint-Charles, Saint-Jean et Des Sources.		Ville et arrondissements concernés	A	X			

18.8 (suite)

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 3 La mise en place de réseaux de transport efficaces et performants	Objectif 11 Assurer la desserte des secteurs d'activités et l'accès aux infrastructures de transport collectif par un réseau de voies cyclables efficace	Développer et compléter le réseau cyclable nord-sud et est-ouest en relation avec le transport collectif ainsi que les voies cyclables existantes, et aménager des aires de stationnement pour les vélos.	Ville et arrondissement	B	en continu		
		Planifier le réseau cyclable desservant le secteur ouest de Pierrefonds.	Ville et arrondissement	C		X	
		Étudier la possibilité d'aménager un lien cyclable sur le pont ferroviaire reliant l'île Bigras, à Laval et Montréal.	Ville, arrondissement, CN et Ville de Laval	B	X		
		Créer un lien cyclable dans l'axe du boulevard Jacques-Bizard et de son prolongement de manière à relier les secteurs d'activités d'intérêt.	Arrondissement	B		X	
		Créer des liens cyclables permettant de relier les milieux de vie aux gares.	Arrondissement et AMT	B		X	
	Objectif 12 Améliorer la qualité et la sécurité des réseaux cyclables et piétonniers	Procéder à l'analyse des enjeux liés aux déplacements des piétons et des cyclistes dans les zones d'affluence des secteurs commerciaux afin d'en améliorer la convivialité et d'y assurer une plus grande sécurité des usagers, et prévoir un plan d'action.	Arrondissement	B	en continu		
	Améliorer l'entretien, notamment hivernal, des accès aux abribus.	Arrondissement	A	X			
Enjeu 4 La réalisation d'un paysage urbain de qualité, respecté et apprécié	Objectif 13 Mettre en valeur les cours d'eau et les autres éléments significatifs du paysage urbain de l'arrondissement	Établir une politique locale d'acquisition et d'aménagement des berges et adopter une stratégie de financement à cet égard.	Ville et arrondissement	B	X		
		Adopter un plan de gestion des rives, du littoral et de la plaine inondable pour la rivière des Prairies, la rivière à l'Orme, le ruisseau Bertrand et le lac des Deux Montagnes.	Ville, Arrondissement et MDDEP	A	X		
		Réviser les outils réglementaires régissant l'implantation, le design et la construction des bâtiments bordant le parcours riverain des boulevards Gouin Ouest et Lalande ainsi que les secteurs des entrées de ville de l'autoroute 13.	Arrondissement	A	X		
	Objectif 14 Assurer une contribution positive des grandes infrastructures de transport à l'amélioration du paysage urbain	Poursuivre le réaménagement du boulevard De Pierrefonds sur l'ensemble de son tracé, incluant le réaménagement des clôtures en arrière-lot et du mail central.	Arrondissement	B	en continu		
		Encadrer, par les outils réglementaires appropriés, l'intensification des activités urbaines le long des axes routiers Saint-Charles, Saint-Jean et Des Sources.	Arrondissement	C	X		

18.8 (suite)

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 4 La réalisation d'un paysage urbain de qualité, respecté et apprécié	Objectif 15 Valoriser l'espace public par un encadrement et un aménagement cohérents de la rue et des autres lieux publics	Réviser les normes de conception des voies publiques (largeur d'emprise et de pavage, aménagement de trottoirs et de passages piétonniers, etc.).	Arrondissement	A	X		
		Réviser les règles du stationnement sur rue ainsi que les règles d'aménagement des aires de stationnement de manière à réduire les espaces minéralisés.	Arrondissement	B	X		
		Élaborer et mettre en place un programme local d'implantation d'œuvres d'art sur le domaine public.	Ville et arrondissement	C		X	
	Objectif 16 Favoriser une architecture de qualité et consolider le cadre bâti en harmonie avec le caractère de chaque lieu	Revoir les contrôles réglementaires touchant l'architecture des bâtiments (PIIA).	Arrondissement	A	X		
Élaborer des guides architecturaux afin d'orienter plus efficacement les citoyens dans leurs travaux de rénovation.		Arrondissement	B	X			
Enjeu 5 La protection et la mise en valeur du patrimoine bâti, naturel et archéologique	Objectif 17 Assurer la conservation des éléments significatifs du patrimoine bâti, naturel et archéologique notamment le long du parcours riverain	Réviser le cadre réglementaire des secteurs d'intérêt : - le secteur des Rapides du Cheval Blanc; - les grandes propriétés institutionnelles le long du boulevard Gouin Ouest; - le secteur du Petit fort et du Cap Saint-Jacques (le long du boulevard Gouin Ouest); - le boulevard Lalande; - l'ensemble urbain d'intérêt du secteur Cloverdale; - le secteur du noyau villageois Roxboro.	Ville et arrondissement	A	X		
		Mettre en œuvre, par le développement de partenariats, un programme d'activités de sensibilisation de la population à l'égard de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine bâti.	Ville, arrondissement et groupes d'intérêt	B		X	
	Objectif 18 Préserver et mettre en valeur les qualités écologiques et paysagères ainsi que le potentiel récréatif des espaces naturels d'intérêt	Participer activement à la mise en œuvre de la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels : - revoir les procédures d'approbation des projets de développement en fonction de la Politique; - déterminer les mécanismes de préservation d'un corridor écologique dans l'axe des parcs-nature du Cap Saint-Jacques et de l'Anse-à-l'Orme, en lien avec les milieux naturels de Senneville; - assurer la protection et l'intégration des milieux naturels d'intérêts dans l'évaluation des projets immobiliers.	Arrondissement	A	X		
		Contribuer à la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et élaborer un plan local de végétalisation et une stratégie de financement appropriée.	Ville et arrondissement	B	X		
		S'assurer que les terrains exigés à des fins d'établissement de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels ne soient pas pris à même les milieux naturels d'intérêts, dont les périmètres seront déterminés lors de l'élaboration d'un PPU.	Arrondissement et les propriétaires	A		en continu	

18.8 (suite)

Le plan d'action

Enjeux	Objectifs	Actions	Intervenants	Priorité	Échéancier		
				A = forte B = moyenne C = faible	Court terme	Moyen terme	Long terme
Enjeu 6 La réalisation d'un environnement urbain sain, durable, et sécurisé	Objectif 19 Assurer la sécurité et le bien-être de la population en minimisant les risques de sinistre et en limitant l'impact des nuisances	Mettre en œuvre un Plan de gestion des zones inondables prévoyant notamment le rehaussement de la chaussée à l'intersection des boulevards Saint-Jean et De Pierrefonds et du chemin De La Rive-Boisée.	Ville, arrondissement et MDDEP	A		X	
		Procéder à l'analyse des problématiques liées à la sécurité autour des écoles dès l'été 2005 et établir un plan d'action en concertation avec la direction des écoles et les parents.	Arrondissement, directions d'école et parents	A		X	
		Réaliser l'aménagement d'un parc sur l'ancienne carrière lors de la cessation des activités.	Arrondissement	C			X
	Objectif 20 Assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles	Implanter un écoquartier et soutenir l'implantation d'un écocentre.	Ville et arrondissement	B	X		
		Mettre en œuvre un programme local de compostage.	Arrondissement	B	X		
		Mettre en place des programmes locaux d'éducation communautaire en matière d'environnement.	Ville et arrondissement	C	X		
	Objectif 21 Dans le cadre de l'exercice des compétences de l'arrondissement, mieux protéger l'environnement et contribuer à la sensibilisation et à la responsabilisation des citoyens, des commerçants et des institutions pour l'amélioration de leur environnement	Identifier les priorités en termes de propreté et d'éco-civisme afin de proposer et mettre en place des solutions à court terme.	Arrondissement	B		X	
		Proposer et réaliser des projets environnementaux en lien avec la campagne de propreté.	Arrondissement	B		X	
		Encourager les transports collectif et actif : marche, transport collectif, vélo, covoiturage.	Arrondissement	B		X	
		Encourager la préservation du patrimoine végétal par la participation des citoyens (convées de nettoyage, plantation d'arbres).	Arrondissement	B		X	
		Par la réglementation d'urbanisme, favoriser des mesures de réduction d'îlots de chaleur (matériaux de construction et de revêtement de la chaussée, végétalisation, etc.).	Arrondissement	B		X	
	Objectif 22 Assurer l'intégration des principes de développement durable	Élaborer un plan stratégique de développement durable.	Arrondissement	A		X	